
Conflit au village et politisation des campagnes au 19^e siècle : Boisset-Saint-Priest (Loire), 1830-1892

Pierre Chamard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/961>

ISSN : 1777-5434

Éditeur

Association des ruralistes français

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2004

ISSN : 1280-374X

Référence électronique

Pierre Chamard, « Conflit au village et politisation des campagnes au 19^e siècle : Boisset-Saint-Priest (Loire), 1830-1892 », *Ruralia* [En ligne], 14 | 2004, mis en ligne le 01 janvier 2008, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ruralia/961>

Ce document a été généré automatiquement le 6 mai 2019.

Tous droits réservés

Conflit au village et politisation des campagnes au 19^e siècle : Boisset-Saint-Priest (Loire), 1830-1892

Pierre Chamard

- 1 Malgré un héritage historiographique riche et divers, la thématique de la politisation des campagnes françaises ne semble pas avoir été épuisée par les différents chercheurs qui se sont appropriés ce questionnement et l'ont transposé sur leur propre terrain d'investigation. Sans remettre en cause les grandes avancées produites par les auteurs de thèses régionales, de Maurice Agulhon¹ à Philippe Vigier² ou encore Alain Corbin³, et les chercheurs anglo-saxons tel Eugen Weber⁴, force est de constater que ce phénomène a fait l'objet d'un renouvellement des méthodes et modes d'exploration qui lui sont associés. Les multiples contributions de la décennie écoulée témoignent de cet engouement à approfondir l'analyse de la « descente de la politique vers les masses »⁵ ou, plus généralement, de l'immixtion de la société englobante dans le cadre villageois.
- 2 Dans un premier temps, ce regain d'intérêt se caractérise par un « réexamen chronologique »⁶ du processus. La borne chronologique, fondamentale en la matière puisque hautement symbolique, que constituent la Seconde République et l'avènement du suffrage universel masculin est remise en question dans une mesure certes relative. Ainsi, la période de « préhistoire de la démocratie politique »⁷ ne saurait pour autant être considérée comme un temps d'inertie de communautés villageoises indifférentes — ou hermétiques — aux évolutions du siècle naissant. La Révolution⁸ puis surtout la Monarchie de Juillet⁹ ouvrent la voie à une familiarisation avec la gestion des affaires municipales et les pratiques électorales à l'échelle municipale. L'entrée de la politique au village s'effectue donc par strates successives de prise de conscience et d'apprentissage du fonctionnement politique, électoral et administratif d'un État ponctuellement réformé et dont les représentants ne sont pas permanents. En d'autres termes, elle ne procède pas nécessairement — ou uniquement — d'une familiarisation avec les idéologies nationales¹⁰. À ce constat s'ajoute celui de la grande diversité des situations, fruit de la multiplicité des espaces qui composent le territoire français et du décalage temporel observé entre

eux¹¹ : ces embûches dressées sur le chemin de la synthèse fragilisent tout essai de modélisation à l'échelle nationale.

- 3 De la périodisation, le questionnement se porte donc logiquement sur l'étendue du champ d'étude, dont les dimensions semblent se réduire progressivement, au risque d'une « départementalisation »¹² ou encore d'une « parcellisation »¹³ de l'histoire rurale et de l'histoire sociale. Le cadre communal, « scène trop souvent jugée dérisoire »¹⁴, offre des possibilités d'appréhension du processus de politisation qu'une approche départementale, voire nationale¹⁵ à partir d'enjeux, débats et discours parlementaires, néglige ou ne révèle que partiellement. Certes, les risques sont multiples et importants à vouloir resserrer l'observation sur la plus petite circonscription administrative civile, tant en matière de collecte, d'approche et d'interprétation des sources que de construction méthodologique¹⁶. Néanmoins, comme Jean-Luc Mayaud nous y enjoint, l'adoption d'une posture micro-historique permet de porter un regard neuf sur le processus de politisation des campagnes¹⁷. Par une immersion dans la « *micropolis* villageoise »¹⁸, il est possible de reconstituer des réseaux de sociabilité d'échelles variables, de saisir les enjeux qui sous-tendent une communauté villageoise transcendée par des rivalités interpersonnelles et une organisation qui lui sont propres. Cette ambition de rendre compte du fonctionnement d'un village sur le temps long, au cours du 19^e siècle, et qui n'est pas exempte d'un caractère anthropologique¹⁹, repose sur l'analyse de la gestion des affaires communales, tant dans la réception de l'événement national qu'en regard d'un quotidien dont les sources ne livrent que quelques bribes.
- 4 En ce sens, le conflit au village peut être perçu comme un vecteur de pénétration de la politique au village : « impossible à formuler dans le langage de la société englobante »²⁰, il n'en recouvre pas moins une signification politique et conditionne les formes du jeu électoral communal. La mise en œuvre d'une étude fine par l'intermédiaire d'une démarche prosopographique autorise la mise au jour de trajectoires individuelles, de modalités originales de fonctionnement de plusieurs groupes d'individus et de la communauté villageoise dans son ensemble, dont l'un des caractères prégnants est l'exacerbation de l'interconnaissance et de la culture de l'entre-soi²¹. Par extension, cette posture méthodologique à l'échelle de l'individu contribue au démêlage des fils du « tissu relationnel qui sous-tend la vie politique locale »²² : les positionnements individuels et collectifs trouvent ainsi leurs premières bribes d'explication en regard d'un processus démocratique qui n'en est encore qu'à ses balbutiements. Les antagonismes locaux sont ainsi observés à partir de leurs composantes sociales et de la traduction de ces dernières tant dans la composition du conseil municipal qu'au sein des multiples lieux de pouvoir distingués²³. Relever les permanences et les mutations ne dispense pas de penser l'histoire en négatif, c'est-à-dire de ne pas se concentrer uniquement sur les élus et les détenteurs d'un discours éventuellement majoritaire : négliger ceux qui n'appartiendraient pas à la catégorie des « éligibles »²⁴ reviendrait à amputer l'appréhension réelle du conflit et de son impact sur l'introduction de la politique au village. L'exploitation des sources classiques de l'histoire sociale se double donc d'une analyse plus précise de la propriété et de l'exploitation du terroir, de la participation au conseil de fabrique, aux élections municipales ou encore aux tentatives d'organisation professionnelle pour faire face à une conjoncture économique et agricole morose, etc. En dépit des quelques lacunes documentaires constatées²⁵, l'objectif ultime de cette progression consiste à tendre vers une saturation des fichiers par le truchement du croisement des archives.

- 5 C'est à partir de ce postulat méthodologique que le conflit qui divise la commune de Boisset-Saint-Priest, dans le département de la Loire, au cours du 19^e siècle, a été observé : elle fait régulièrement l'objet de demandes de séparation en deux communes distinctes de la part d'élus, électeurs ou habitants, *grosso modo* entre les années 1830 et le début de la décennie 1890, date de l'échec des dernières procédures administratives engagées dans ce sens. La reconstitution du canevas chronologique constitue la première étape du travail, confrontée dans un second temps à l'étude des élections municipales ²⁶. Pour autant, rendre compte d'un conflit semi-séculaire comme prisme d'observation privilégié — et sans doute déformant — n'équivaut pas à plaquer un raisonnement construit antérieurement sur ce cas particulier ; au contraire, il s'agit de contribuer à la reconstitution par touches successives du processus de politisation des campagnes en restant prudent quant à l'interprétation des sources elles-mêmes et de la prégnance d'un conflit devenu élément incontournable du paysage local.

L'espace du conflit

- 6 L'analyse des activités humaines qui prennent place dans un espace communal déterminé, qu'elles soient de nature politique, économique, juridique, commerciale... ou tout cela à la fois, ne peut se départir d'une observation et d'une description préalables de cet espace de vie, tant ce dernier conditionne les intérêts locaux et leurs formes. Sans céder à un quelconque déterminisme, et si l'on admet que les échanges humains sont relativement altérés par les limites du cadre administratif artificiel dans lequel ils s'inscrivent ²⁷, il est indéniable, *a fortiori*, que les conditions « naturelles » qui président à l'intérieur de celui-ci ne sont pas exemptes de signification et d'implications pour les hommes qui y prennent place. Qu'il s'agisse de la situation géographique, topographique, économique, démographique ou encore religieuse, ces variables influencent, contrarient ou accompagnent le quotidien des habitants et électeurs de Boisset-Saint-Priest, ainsi que la gestion municipale que leurs représentants entendent mettre en œuvre. En ce sens, l'antagonisme qui divise la commune au cours du 19^e siècle doit être analysé à l'aune de ces données mouvantes, notamment en regard des interactions produites par ce conflit et par les discours et représentations qui le sous-tendent.
- 7 Intégrée au plus petit canton du département, celui de Saint-Jean-Soleymieux, la commune de Boisset-Saint-Priest s'étend sur 1 827 hectares, dans une zone de transition entre la plaine et les monts du Forez. Son relief varie *grosso modo* de 410 à 640 mètres d'altitude, selon une progression qui épouse un axe est-ouest. Cette situation génère une dichotomie, somme toute assez classique en secteur de montagne ou de moyenne montagne, entre le haut et le bas de la commune, en réalité mise en évidence et renforcée par des dispositions administratives. En effet, la commune est formée à l'époque révolutionnaire à partir de deux paroisses distinctes : Boisset-en-Monsupt et Saint-Priest-en-Rousset. Ces noms, hérités de l'époque médiévale ²⁸, disparaissent alors des documents officiels pour laisser place au nom actuel ²⁹. Cette division relative à l'exercice du culte n'épouse que grossièrement la topographie du lieu : au sud-est se situe la paroisse de Saint-Priest et à l'opposé celle de Boisset. Si chacune dispose d'une partie basse et d'une partie haute, la première est stigmatisée comme « le bas de la commune » et la seconde comme « le haut » ³⁰. Cet état de fait n'est paradoxal qu'en apparence car si l'on suppose que chaque paroisse se détermine par rapport à son centre, incarné par son église, Saint-

Priest se situe effectivement à une altitude moindre que Boisset, 480 mètres contre 598 environ.

- 8 Dans ce contexte, la forme de l'habitat et l'évolution de la population communale au cours du siècle ne sont pas des éléments anodins. Ainsi, la dispersion des habitants est avérée³¹ : outre le bourg et le hameau de Saint-Priest, 25 hameaux sont régulièrement mentionnés dans les listes nominatives de recensement, auxquels il convient d'ajouter quelques maisons isolées. Quant à la pression démographique, au contraire du reste du canton³², elle s'accroît quasiment sans discontinuer jusqu'à l'aube du 20^e siècle, et de façon réellement significative au début de la Troisième République, période à laquelle elle dépasse le seuil de 900 habitants, soit environ 300 individus de plus qu'en 1841³³. Si l'on reprend le découpage intracommunal³⁴, la distribution démographique témoigne d'un équilibre précaire entre les deux aires géographiques. Sous la Seconde République et le Second Empire, la section de Saint-Priest rassemble plus de la moitié des habitants de la commune : elle compte jusqu'à 64 individus de plus que son homologue de Boisset en 1861³⁵. Ce rapport de forces s'inverse progressivement à partir du milieu des années 1880 jusque dans la décennie précédant la Première Guerre mondiale. Dans le même temps, le bourg de Boisset, qui ne rassemblait que quelques dizaines d'habitants jusqu'à l'avènement de la Troisième République, dépasse le seuil de la centaine d'habitants, déjà acquis pour le hameau de Saint-Priest dans les années 1850.
- 9 En 1825, date de la réalisation du cadastre dit napoléonien, le couvert végétal de la commune est dominé par les terres labourables dans la proportion des deux tiers ; le reste étant exploité en prés, pâtures ou bois³⁶. Associée au maintien de petites cultures telles que celle de la vigne, cette répartition suggère la subsistance d'un système polyculturel encore faiblement orienté vers l'élevage. À l'inverse de la plaine, la petite et moyenne propriété, exploitée en faire-valoir direct, s'impose dans les monts du Forez où le métayage a disparu précocement, à tout le moins dans la région de Montbrison³⁷. La commune de Boisset-Saint-Priest épouse ce schéma : les domaines supérieurs à 200 hectares sont très rares ; est grand propriétaire celui qui possède plus de 30 hectares. La grande majorité des individus portés sur les matrices cadastrales ne possède pas plus de cinq hectares³⁸. Pour autant, il est possible de repérer quelques notables — malgré toute la relativité qui sous-tend la définition et l'emploi de ce terme³⁹ —, distingués par la possession et la mise en valeur de la terre mais qui ne s'insèrent pas systématiquement dans le quotidien de cette commune. Leur absentéisme est perceptible sous la Monarchie de Juillet, à tel point que la terre change rapidement de main avant le milieu du Second Empire. C'est donc un « monde de petits »⁴⁰ qui s'entredéchire, sans réelle interférence — au moins jusqu'à cette date — de la part d'individus dont la position et le statut leur auraient permis d'exercer un éventuel patronage. Néanmoins, la possession foncière est loin d'être le seul facteur qui confère la notabilité, *a fortiori* dans une commune où le conflit mêle défense d'un territoire et prise de position symbolique.
- 10 De ce point de vue, l'exercice du culte est emblématique de l'antagonisme entre les paroissiens d'une commune unique, peut-être est-il même davantage, c'est-à-dire l'un des éléments catalyseurs. L'indigence des sources pour la période antérieure à la Monarchie de Juillet invite à la prudence quant à leur interprétation. À l'aube du 19^e siècle, il semble que seule la paroisse de Boisset dispose d'un desservant et que celle de Saint-Priest lui soit liée, voire soumise en tant que succursale. En approfondissant l'hypothèse, il est possible d'envisager cette association comme l'une des causes de la fusion de ces deux paroisses en une seule commune, ce qui signifierait que cette situation n'est ni récente, ni

paradoxe. Est-ce à dire que les paroissiens de Saint-Priest se rendent sans encombre au culte dominical au chef-lieu de la commune ? Aucun des documents retrouvés ne permet de forger une interprétation solide sur cet aspect du quotidien des habitants, ses interactions ou son incidence sur la pratique elle-même. Quoi qu'il en soit, la décision de l'archevêque de Lyon, en 1807, de transférer l'exercice du culte et la résidence du desservant à Saint-Priest, et ce malgré l'absence de presbytère, suscite des objections — et non pas une vive opposition — de la part des élus municipaux. Les autorités ecclésiastiques restent néanmoins sourdes, ou muettes, à la demande d'un « examen plus réfléchi » de la situation⁴¹. Si les conséquences immédiates de cette mesure restent dans la pénombre archivistique, l'enjeu symbolique est de taille pour un espace restreint divisé autour de deux clochers, référents identitaires s'il en est⁴². En revanche, force est de constater que l'impact de cette décision est essentiel pour la communauté villageoise : cette affaire ressurgit dans les débats du conseil municipal — certes dans un contexte différent qu'il conviendra de préciser — plus de 30 ans après. Ainsi, en 1838, le conseil municipal, alors exclusivement composé d'élus de Boisset, conteste la légalité de ce transfert et réclame le retour du desservant. L'année suivante, le maire de la commune refuse de signer le procès-verbal d'installation du nouveau desservant⁴³. Résurgence d'une tension intracommunale latente ou expression d'un antagonisme vivace depuis 1807 ? Aucun élément documentaire ne permet de conclure sur cette question, si ce n'est que les efforts des élus de Boisset pour obtenir gain de cause sont récompensés dans un court terme relatif⁴⁴. L'administration religieuse de la commune est ainsi scellée pour plusieurs décennies et chacune des deux entités dispose de son desservant, de son église reconnue comme lieu de culte permanent et de son conseil de fabrique. Toutefois, cette nouvelle dichotomie ne conduit pas à l'abolition d'une éventuelle « conscience d'identité territoriale »⁴⁵ puisque les églises et leurs desservants restent des motifs d'opposition, voire des icônes fustigées comme telles, entre les deux communautés dans la seconde moitié du siècle. À l'inverse, il est indéniable que cette nouvelle autonomie contribue à creuser le fossé qui les sépare en instaurant une dualité dans ce moment de rassemblement des habitants qu'est la célébration de l'office, y compris pour ceux qui n'y participeraient pas directement. Une telle insistance pour fonctionner en autarcie vis-à-vis de son homologue s'est déjà étendue au conseil municipal, désormais seule institution partagée, mais non la moindre.

Des conflits et des hommes : de la rivalité interpersonnelle à l'antagonisme villageois

- 11 Outre l'affaire du transfert du desservant de Boisset à Saint-Priest en 1807, le quotidien de la commune avant la Monarchie de Juillet n'a laissé que peu de traces dans les archives conservées. L'activité et la composition du conseil municipal restent vagues et imprécises, à tel point qu'il est impossible d'établir avec certitude le climat qui règne dans cette institution et dans le territoire sur lequel son autorité s'étend. Toutefois, un événement, anodin en apparence, fournit quelques indices sur le degré de conscience politique de quelques habitants durant la période des Cent Jours, marquée par l'élection du maire et de son adjoint. Cette opération est retardée par le maire en fonction, Jean Faverjon, à l'aide d'une affiche placardée sur la porte de l'église de Boisset. Malgré cette mesure discrétionnaire, l'assemblée électorale se tient quelques jours plus tard et évince le maire et l'adjoint sortants. Ce résultat est annulé par le sous-préfet de Montbrison, pour cause

de vice de forme du procès-verbal ⁴⁶, et Jean Faverjon est reconduit dans ses fonctions. Par suite de cette décision, dix habitants de la commune prennent l'initiative d'écrire une lettre de protestation contre le maintien de ce dernier. Les auteurs y dénoncent un maire sciemment aveugle sur deux affaires mêlant adultère, empoisonnement et infanticide, exigeant une rétribution pour la réalisation des actes d'état-civil, manipulant les habitants de la commune en 1812 lors de l'élection du juge de paix du canton, célébrant un mariage illégal et délivrant un certificat d'exemption de conscription pour des motifs mensongers. Et d'ajouter « qu'à l'époque où sa majesté l'Empereur Napoléon est entré en France, il n'a arboré le drapeau tricolore sur le clocher de Boisset qu'après que les habitants de la commune l'eurent placé au clocher de l'église de Saint-Priest, chef-lieu de la commune » ⁴⁷. Sans pouvoir répondre à la question de la réalité et de la profondeur de ce signe d'engagement en faveur d'un régime disparu la veille avec l'abdication de Napoléon Bonaparte, il est possible de l'interpréter comme l'indice d'une conscience politique dont la portée ne dépasse peut-être pas la défense d'intérêts individuels. Toutefois, cette restriction ne peut masquer un degré de connaissance du droit positif, des rouages administratifs et de leur impact sur la municipalité, plus précisément sur la nomination du maire, réel détenteur du pouvoir local ⁴⁸. Ce témoignage d'une acculturation accomplie ou en cours d'accomplissement concerne une minorité d'individus dont la représentativité n'est pas avérée ; par ailleurs, il est impossible à replacer précisément dans le cours d'un conflit entre Boisset et Saint-Priest qui prend une ampleur effective avec l'introduction du principe électif dans le mode de nomination du conseil municipal.

- 12 Les aménagements locaux apportés à la mise en pratique de la loi du 21 mars 1831 illustrent la prédominance d'enjeux propres à la communauté villageoise dans le processus d'interprétation et d'application des normes de la société englobante à l'échelon communal. Ainsi, le premier scrutin censitaire consacre-t-il une égalité parfaite entre les deux fractions territoriales de la commune de Boisset-Saint-Priest : chacune dispose de six représentants à l'issue des opérations électorales. En l'absence de sectionnement électoral ou de décision équivalente de la part de l'administration supérieure ⁴⁹, force est de conclure que ce résultat paradoxal est le fruit d'une convention entre deux composantes infracommunales distinctes que les individus qui les représentent pensent comme telles. Les zones d'ombre restent nombreuses car un tel arrangement ne saurait être tacite, et si l'issue du scrutin est sans équivoque, ses modalités ne sont pas modifiées : les douze conseillers municipaux sont élus par la totalité du corps électoral censitaire de la commune. À ces dispositions informelles s'ajoutent quelques caractéristiques précises. En premier lieu, en ce qui concerne les élus, l'appartenance à l'une ou l'autre des sections officieuses se détermine par rapport au domicile déclaré : ce principe est immuable sous la Monarchie de Juillet à l'exception du cas de Mathieu Bruyère, élu pour Saint-Priest — fraction communale dans laquelle il réside en permanence — en 1831 avant de devenir l'un des édiles de Boisset à partir de 1843 ⁵⁰. Ce constat n'est pas anodin en regard d'un exercice civique fondé exclusivement sur la propriété, voire sur des critères strictement économiques. De surcroît, cette primauté apparente de l'enracinement dans la communauté villageoise est renforcée par la discrétion des notables et des grands propriétaires non résidents : ces premières élections consacrent l'accaparement du pouvoir par des habitants effectifs. Enfin, cet établissement d'un équilibre entre deux fractions sociales et territoriales, consécration de leur opposition, ne génère pas de situation conflictuelle exacerbée ou passionnée.

- 13 Dès le renouvellement triennal de 1834, les faiblesses de la convention établie entre les deux subdivisions supposées de la commune sont mises au jour et le fragile consensus est largement mis à mal sans contestation apparente. L'ensemble des conseillers municipaux sortants, contraints de remettre leur mandat en jeu, est une nouvelle fois partagé de façon égale entre Boisset et Saint-Priest, état de fait qui autorise quelques doutes quant à la réalité du tirage au sort potentiellement effectué le 5 octobre. Les six nouveaux élus sont tous issus de la section de Boisset, à l'exception du pharmacien Victor-Simon Gontard, domicilié à Montbrison mais propriétaire et résident occasionnel à Boisset⁵¹. Ces éléments et le statut de notable de ce dernier sont insuffisants pour avancer avec certitude son rôle primordial dans la naissance d'une volonté d'exploitation d'une position de force de la part des élus du haut de la commune, déjà détenteurs des fonctions de maire et d'adjoint. Quoi qu'il en soit, l'équilibre initial est rompu et l'antagonisme naissant, amplifié par le déroulement des élections de 1837, s'installe durablement comme un élément incontournable du paysage politique local. Il confirme le rôle symbolique du conseil municipal alors même que le reste de la population semble se tenir à l'écart de ces premières joutes conflictuelles.
- 14 Le scrutin de 1837 reproduit le schéma dressé pour celui de 1834 : le principal lieu de pouvoir communal est désormais contrôlé en totalité par des habitants du haut de la commune. Pierre Durand, ancien inspecteur de l'enregistrement domicilié au Lac, section de Saint-Priest, conteste immédiatement le déroulement des élections auprès du préfet de la Loire. Il ne figurait pas parmi les anciens élus de 1831 mais son statut lui permet sans doute de jouer un rôle équivalent à celui de Victor-Simon Gontard pour la section du bas, voire même de s'opposer à lui. Selon cette dernière hypothèse, il aurait pu être sollicité par les perdants des élections pour prendre leur parti et les défendre auprès des autorités supérieures. Entre autres griefs, il dénonce principalement des irrégularités dans la constitution des listes électorales censitaires. Selon lui, des propriétaires de Boisset y sont portés sans que le cens dont ils s'acquittent justifie leur inscription ; inversement, une partie de leurs homologues de Saint-Priest sont omis au mépris d'une quotité d'imposition suffisante⁵². Cette initiative est promptement suivie par d'autres électeurs de la section de Saint-Priest, insistant pour leur part sur l'importance d'un partage équitable de la composition du conseil municipal : « à la première organisation des conseils municipaux, [...] il fut convenu que les membres du conseil municipal de notre commune seraient pris, moitié dans chacune des deux parcelles de Boisset et de Saint-Priest qui divisent la commune, ce qui fut exécuté et maintint la tranquillité et l'union parmi nous »⁵³. Saisi de l'affaire, le conseil de préfecture tranche par deux fois en défaveur de « Durand et autres », à l'instar du conseil d'État un an plus tard⁵⁴. Il n'est donc pas anodin que ce soit au début de l'année 1838 que les conseillers municipaux, se sentant probablement menacés d'une annulation d'élection, plaident pour une résolution radicale — et ouvertement en faveur de leur section — de la question du culte dans la commune⁵⁵.
- 15 À partir de 1840, le principe d'équité est à nouveau en vigueur au sein de l'institution municipale. Non seulement les six conseillers sortants sont remplacés par des habitants du bas de la commune, dont quatre avaient été élus en 1831, mais l'un d'entre eux obtient également le poste d'adjoint, monopolisé par la section du haut depuis 1831. Malgré l'absence de décision légale ou supérieure, une intervention de la préfecture est fortement probable. Cette hypothèse semble confirmée par le second scrutin du 28 juin 1840, destiné à procéder au remplacement du maire décédé, Jean Brot. Le nombre des

votants est plus faible que lors du premier scrutin mais le résultat est unanime : Jean Peillon, de Boisset, est élu ⁵⁶. La forme que prend cette élection institutionnalise donc la dualité de la commune : les électeurs ne votent pas pour sept conseillers municipaux mais pour six d'un côté puis un de l'autre. La nuance introduit une modification de la perception du conseil municipal, lequel n'est plus formé d'un collège unique de douze membres mais de deux collèges de six.

- 16 Le renouvellement de 1843 reproduit ce mode de fonctionnement pour les représentants de Boisset. Parmi les nouveaux élus, Victor-Simon Gontard est l'unique candidat à ne pas obtenir l'unanimité des voix et seul Mathieu Bruyère ne justifie pas d'un domicile dans cette section : l'ancien représentant de Saint-Priest adopte ainsi une position ambiguë, en marge de la « communauté de vie » ⁵⁷ à laquelle il est théoriquement associé. Trois ans plus tard, une nouvelle tentative de prise de contrôle du conseil municipal de la part des élus de Boisset avorte après l'intervention de l'administration. En effet, le maire Clément Lachat sollicite l'autorisation du préfet afin d'adopter une nouvelle règle électorale aboutissant à la nomination de trois conseillers par section lors de chaque scrutin. Son application lors du scrutin de 1846, destiné à procéder au remplacement des édiles de Saint-Priest, aurait pour effet d'avantager le haut de la commune pour une durée de trois ans puisqu'elle disposerait de neuf conseillers. Le préfet ne transige pas en faveur du premier magistrat : « une convention ayant été faite entre les deux sections qui composent la commune, il n'y [a] pas de motifs pour refuser à la section qui [perd] tous les conseillers de lui rendre le même nombre » ⁵⁸. Sectionnement et parité paraissent ainsi institutionnalisés en dépit d'une frange de la représentation municipale prompte à saisir chaque possibilité d'asseoir sa domination sur l'autre. À défaut d'obtenir satisfaction en termes strictement quantitatifs, les élus du haut mettent en œuvre une stratégie de conquête des deux postes de pouvoir réel, notamment celui de maire ⁵⁹. Malgré les lacunes archivistiques, il est possible de conclure que la préfecture accorde cette fonction au conseiller municipal qui obtient le plus voix, en lui renouvelant sa confiance en cas de réélection. L'administration supérieure fait donc preuve d'un manque d'acuité des enjeux locaux en permettant à Jean Brot, Jean Faverjon puis Clément Lachat de monopoliser le siège de premier magistrat. En revanche, elle tient compte des doléances des élus de Saint-Priest, soucieux de conserver l'adjoint dans leur section et proposant leur propre candidat ⁶⁰. La candidature de Mathieu Bruyère prend ainsi tout son sens pour la section de Boisset, répondant aux exigences de la préfecture en les aménageant à son profit.
- 17 L'étude de la période de la Monarchie de Juillet apparaît incontournable dans cette commune pour tenter de saisir le processus de politisation dans toute sa complexité. Plusieurs phénomènes, dynamiques et événements impriment leur marque sur l'imaginaire collectif local ; par extension, ils formatent un jeu politique local à partir de plusieurs critères. En premier lieu, la discrétion des notables constitue l'aspect le plus inattendu. Victor-Simon Gontard et Pierre Durand sont des exceptions dont l'implication réciproque est destinée à maintenir l'équilibre précaire entre les deux sections. L'investissement des autres individus dont le statut permettrait un patronage potentiel est souvent remis en cause par l'une ou l'autre des sections, voire limité — y compris dans sa dimension symbolique — selon des initiatives proches de l'illégalité ⁶¹. Le conseil municipal reste donc contrôlé par la majorité des « cultivateurs », réellement résidents dans la commune, même si l'emploi de cette taxinomie dissimule une réalité beaucoup plus complexe. Toutefois, la prééminence économique et sociale, couramment à l'œuvre

dans un système censitaire, ne s'impose pas comme le critère de sélection dominant dans le choix des édiles.

- 18 Dans un second temps, l'opposition qui émerge véritablement à compter de 1837 se distingue comme un antagonisme individuel entre le maire, Jean Brot, et le principal porte-parole de la section de Saint-Priest, Pierre Durand : lorsque le second émet des doutes quant aux capacités du premier à gérer les affaires de la commune, celui-ci lui rétorque qu'il fait preuve d'arrogance, le tout par préfet interposé⁶². Néanmoins, le conflit local leur survit pour laisser place à une fracture consommée entre les représentants de chaque frange de la population qui aspirent à rester maîtres chez eux et refusent la gestion des affaires de l'autre section. En d'autres termes, la physionomie de l'antagonisme acquiert progressivement un caractère politique au sens commun du terme : organisation et gouvernement d'une entité administrative, lutte pour le pouvoir. Cette situation a pour conséquence l'exacerbation du lien représentatif selon des modalités exclusivement territoriales, partiellement destructrices d'une stricte logique de « représentation hiérarchique du social »⁶³. Autant d'éléments caractéristiques qui plaident pour ne pas négliger une appréhension des « mécanismes horizontaux de transmission des connaissances et des appréciations »⁶⁴.
- 19 Le conseil municipal devient le reflet de cet antagonisme de section ainsi que son moyen d'expression dans une commune qui prend les apparences d'une « société rurale obsédée par le marquage des identités communautaires »⁶⁵. Terrain privilégié de l'affrontement, à tout le moins le plus visible, ne devient-il pas également un élément moteur de celui-ci, dans une logique auto-réalisatrice ? De plus, les acteurs politiques locaux doivent s'accommoder de l'intervention de la société englobante qui n'est pas exempte de toute signification. En effet, elle met en place les conditions de réalisation du jeu politique local par « la réglementation qu'elle impose »⁶⁶ et, à travers cette dernière, elle reconnaît implicitement l'existence de la rivalité territoriale. En lui donnant un moyen d'expression – par la division en deux du conseil municipal – elle tend ainsi à légitimer et donc à institutionnaliser l'opposition régnant entre les deux sections. En définitive, la période qui s'ouvre en 1848 est certes une rupture mais elle se place dans la continuité des pratiques observées durant la Monarchie de Juillet. De ce fait, elle traduit l'impact prépondérant des « conquêtes institutionnelles de 1831 »⁶⁷ et la primauté de « l'accoutumance avec les processus électoraux »⁶⁸, voire avec les pratiques de gestion municipale et les relations entretenues à l'égard de l'autorité de tutelle. Autant d'éléments qui plaident pour un réexamen des voies de pénétration de la politique au village sans négliger leur caractère endogène⁶⁹.
- 20 L'année 1848 est difficilement lisible pour la commune de Boisset-Saint-Priest, en ce sens qu'il ne subsiste pas de trace de l'accueil réservé à la République puis, ultérieurement, au coup d'État. Toutefois, à la lecture de la reconstruction du quotidien de la commune depuis 1831, force est de constater qu'il s'agit autant de s'interroger sur la réception directe de l'événement national que sur les implications du nouveau régime au niveau local. Le degré de conscience politique des acteurs s'évalue aussi en regard de leur capacité à affronter un bouleversement des règles en vigueur, à intégrer les nouvelles dispositions légales ou à orienter leur application dans une direction qui leur est favorable, à mettre à jour leur connaissance des rouages et des personnels administratifs auxquels leurs actes sont subordonnés, etc. Concrètement, à Boisset-Saint-Priest, une nouvelle phase d'apprentissage – ou de réapprentissage pour certains – commence : elle concerne une part plus importante de la population, puisque chaque homme majeur peut

se prononcer ; elle doit être rapide car les élections municipales se tiennent dès le milieu de l'année 1848.

- 21 Le scrutin du 30 juillet 1848 est organisé par la municipalité issue des élections de 1843 et 1846 : tous les conseillers municipaux, y compris Clément Lachat, le maire, sont restés en place. La totalité des douze sièges municipaux est attribuée à des candidats de Saint-Priest, dont la moitié sont des élus sortants ou ayant déjà représenté leur section depuis 1831. Sur les 165 électeurs inscrits que compte la commune, 89 prennent part au vote : parmi les douze élus, aucun n'obtient moins de 83 suffrages ; le procès-verbal ne mentionne pas de candidat vaincu. Si le rapport de force entre les deux sections reste obscur en l'absence de liste électorale, cette quasi-unanimité et la distribution des responsabilités communales qui en résulte ne s'inscrivent pas dans la continuité du climat et de la configuration observés lors des précédentes élections. Le déroulement du scrutin pourrait être éclairant s'il n'était lui-même soumis à controverse.
- 22 Lorsque Clément Lachat ouvre le bureau de vote, il entend confirmer le principe de représentation équitable au sein de l'institution municipale « mais à ce moment des clameurs s'élevèrent qui annonçaient que les plus nombreux voulaient faire la loi » : d'après le maire, la paroisse de Saint-Priest dispose en effet de cinq électeurs de plus que celle de Boisset. Il conseille alors aux électeurs de sa section de se retirer afin « de ne point engager une lutte qui pouvait devenir sanglante ». Contraint par les électeurs de Saint-Priest de transmettre la présidence du bureau à Antoine Beneyton et d'assister au vote, Clément Lachat rapporte de nombreuses irrégularités : le desservant de Boisset, qui se présente pour voter, est insulté et molesté, certains bulletins de vote sont retirés de l'urne avant le dépouillement pour « biffer certains noms afin de les remplacer par d'autres » ; enfin « on fit apporter du vin dans la salle de l'assemblée et là on but aux bonnes élections ». De leur côté, Antoine Beneyton et les nouveaux élus justifient le résultat des urnes par le fait que « la loi municipale remet les élections à la majorité des électeurs », d'où leur refus de la parité qu'ils défendaient face aux entorses des élus de Boisset deux ans auparavant : « il y a à la vérité deux paroisses mais bien une seule section, il n'y a en effet, qu'un seul registre de délibération ». La préfecture tranche en faveur de l'ancien maire ⁷⁰.
- 23 Le nouveau scrutin, prévu le 3 septembre suivant, n'a pas lieu comme prévu. Jean Faverjon, ancien maire et adjoint de la commune, succède à Clément Lachat pour la présidence du bureau de vote, ce qui, d'après lui, suscite la colère des électeurs de Saint-Priest : menaces, insultes — notamment à l'encontre du prêtre de Boisset « auquel des pierres furent lancées » — et « provocations pour en venir aux mains ». Une nouvelle fois, l'alcool tient une place prépondérante dans l'accusation portée par le haut contre le bas : « on vit arriver les électeurs de la section de Saint-Priest, en partie ivres, précédés d'un citoyen non électeur dans la commune qui leur fit distribuer encore du vin sur la place ». Les accusés affirment s'être retirés du chef-lieu de la commune puisque « M. Faverjon s'obstina[it] à vouloir gêner les votes et voul[ai]t toujours faire prévaloir ses idées » ⁷¹. Le 17 septembre, les électeurs sont convoqués pour la troisième fois mais le bureau est présidé par un conseiller de préfecture délégué, qui « se fera assister, s'il le juge nécessaire, par une brigade de gendarmerie » ⁷² : les résultats sont identiques à ceux du 30 juillet. Antoine Beneyton est élu maire quelques jours plus tard malgré les protestations des anciens élus de Boisset, s'appuyant sur une décision du conseil de préfecture de la Loire du 14 août 1846 et dénonçant la tenue de réunion du conseil municipal « hors de la maison commune qui se trouve [...] au bourg de Boisset, ce qui n'a

jamais été violé depuis très longtemps »⁷³. Le conflit semble ainsi prendre une plus grande ampleur — mais peut-être s'agit-il d'un effet de sources — et les protagonistes impliqués inaugurent un recours à la violence physique. Ce mode d'expression entre ici pleinement dans le processus de politisation des campagnes⁷⁴, en ce sens qu'il contribue à forger une dichotomie locale. Il s'intègre dans l'imaginaire collectif en marquant durablement les esprits et en construisant une référence pour les joutes électorales à venir ; enfin, il se heurte directement aux normes de la société englobante qui exerce son pouvoir coercitif.

- 24 La mise à l'épreuve de la démocratie et de la République par le conflit génère des effets paradoxaux à cet échelon local, lesquels ne pourraient être distingués à travers le prisme d'une approche départementale ou nationale. Le premier constat repose sur une construction hypothétique dont les fondements sont certes discutables, mais ils apportent un éclairage original quant à la formalisation des opinions et des étiquettes politiques, au sens que leur confère la société englobante. Ainsi, la République est susceptible de gagner ou de perdre des partisans par l'incidence des ses réformes institutionnelles, et non seulement par le truchement de l'idéologie qui sous-tend son action. En d'autres termes, la section de Saint-Priest lui serait plus favorable puisque cette dernière lui offre l'opportunité de conquérir l'institution municipale dans son ensemble, ce que la monarchie censitaire lui refusait ; le raisonnement est identique pour la section de Boisset, évincée du conseil municipal qu'elle contrôlait jusqu'alors. En l'absence de certitude ou de confirmation archivistique, ce lien de causalité reste incertain ; cependant, il ne doit pas faire l'objet de négligence de la part des historiens, souvent confrontés à « l'obscurité des enjeux »⁷⁵.
- 25 Par ailleurs, la question de la représentation de la population est une nouvelle fois posée puisque l'une des communautés de vie ne dispose plus de relais officiels au sein du conseil municipal. Inversement, les nouveaux élus ne peuvent prétendre à cette fonction ; la « part symbolique » de cette mission a été mise en évidence par Marc Abélès : « représenter, c'est aussi être reconnu par les autres »⁷⁶. De ce fait, les candidats battus, appartenant à la section de Boisset, deviennent les porte-parole d'une section orpheline de ses édiles, ou plus exactement se considèrent comme tels ; ceci permet de supposer que le « capital symbolique »⁷⁷ engrangé par chaque candidat n'est pas directement soumis à l'obtention d'un mandat mais au scrutin en lui-même ainsi qu'à son déroulement. Tout se passe comme si le pouvoir officiel était court-circuité par des représentants virtuels empruntant des canaux informels pour tenter de rester maîtres chez eux sur un plan administratif. Tel sera le cas en 1852 lorsque le préfet informe le maire Antoine Beneyton que le déplacement du cimetière de Boisset a engendré des démolitions à l'insu du premier magistrat⁷⁸. En l'occurrence, le maire ne joue plus le rôle de relais principal du pouvoir sur lequel l'administration supérieure peut s'appuyer pour superviser l'administration de la commune ; sa prééminence en la matière, ou encore sa position d'interlocuteur privilégié des services préfectoraux, apparaît neutralisée par la stratégie de recours direct à ces derniers de la part des anciens élus du haut.
- 26 Au lendemain des élections législatives de 1849, une partie imprécise de la population de la commune réclame pour la première fois la division de Boisset-Saint-Priest en deux communes distinctes. Cette initiative est soutenue par le desservant de Saint-Priest bien qu'elle semble prendre naissance et appui à Boisset⁷⁹. Paradoxalement, la procédure engagée est si lente que la préfecture doit elle-même la relancer. Ce n'est qu'au mois d'août 1850 qu'une enquête *de commodo et incommodo* est effectuée, sous la surveillance du

maire du chef-lieu de canton, mais la réalisation de l'une des pièces du dossier, le plan de délimitation des futures communes, ne fait pas l'objet d'un consensus. Le préfet est donc contraint de reporter l'examen de cette question à une session ultérieure du conseil général : « même lorsqu'il s'agit d'arriver à une séparation désirée par tous, vous ne pouvez vous entendre dans votre étrange commune »⁸⁰. Nouveau signe de la cécité de l'administration qui attribue à tous une opinion inégalement diffuse : si « être chez soi, c'est s'y défendre »⁸¹, encore faut-il disposer d'un minimum d'emprise sur les lieux d'exercice du pouvoir pour réellement se défendre, ce que les élus et leurs opposants semblent avoir compris et intégré. La toute-puissante préfecture est donc courtisée ; chaque référence politique formulée dans le langage de la société englobante auprès d'elle se réduit à une visée utilitariste dont le but final est de se concilier ses bonnes grâces. Force est de constater que ces interventions sont très rares, le contenu du discours des protagonistes est le plus souvent enfermé à l'intérieur des limites de la commune⁸². Quoi qu'il en soit, le conflit prend résolument une tournure politique et collective : si des noms sont encore prononcés ou écrits dans ces correspondances, ce n'est que pour les dénoncer comme appartenant au clan de « ceux de Boisset » ou à celui « des Saint-Priest ».

L'impossibilité à vivre ensemble : réseaux, mariages et conseil municipal

- 27 À partir de 1852, la commune fait officiellement l'objet d'un sectionnement électoral associé à une division égalitaire de l'institution municipale entre Boisset et Saint-Priest. Chaque subdivision intracommunale dispose de ses représentants et procède à leur nomination de façon autonome, sans intervention intempestive d'élus, d'électeurs ou d'habitants considérés comme extérieurs à la communauté de vie. Cette officialisation des rapports conflictuels entre les deux franges de la population, certainement destinée à les atténuer sur le long terme — à tout le moins à viabiliser la gestion des affaires communales —, contribue à inscrire la dichotomie locale dans ce « fil conducteur inconscient [...] des pratiques politiques » que constitue la mémoire, du fait de son « rôle discriminant »⁸³. L'ampleur du conflit à l'échelle locale reste une donnée relativement obscure, notamment en regard de l'insaisissable instrument de mesure fiable de la participation de la population. En d'autres termes, le risque est grand de surestimer son importance par un effet de sources, lesquelles émanent presque exclusivement du conseil municipal ou des protagonistes qui œuvrent pour l'intégrer. Seul témoin extérieur sous le Second Empire, l'une des religieuses du couvent de Saint-Priest évoque « une espèce de haine sourde qui a toujours désuni ces deux paroisses et qui existera toujours entre les habitants des deux sections »⁸⁴. Sans perdre de vue le principal lieu d'expression de l'antagonisme villageois dans un premier temps, il devient nécessaire par la suite de construire des outils de mesure de la profondeur de la rupture entre les deux sections et d'évaluer l'impact de cette dernière sur le quotidien de la population.
- 28 Premier indicateur, souvent mentionné, la participation aux scrutins municipaux ne traduit pas un engouement passionné des électeurs. Certes, l'enjeu est moindre du fait des dispositions légales, ce qui expliquerait en partie que plus du tiers de l'électorat de chaque section s'abstienne. Néanmoins, dans le cadre restreint de la commune rurale, l'acte de voter ne reste pas secret⁸⁵ ; s'abstenir peut ainsi être interprété comme l'expression d'une opinion⁸⁶. De ce point de vue, les élections municipales de 1865

constituent une exception : le nombre de candidats semble indiquer que des listes concurrentes étaient présentes dans chacune des sections, phénomène relativement nouveau dans des sections jusque-là habituées à présenter un front uni ⁸⁷. Plus, à partir de cette date, les candidats aux élections n'obtiennent plus l'unanimité des suffrages comme de coutume durant la première décennie du Second Empire. Cette nouvelle dispersion des voix mérite d'être nuancée car aucun résultat d'élections municipales ne nécessite l'organisation d'un second tour jusqu'aux années 1870. Faut-il en conclure que l'aspect symbolique du conflit au village l'emporte sur l'expression des éventuelles dissensions en impliquant une certaine compétition entre les deux sections ? En ce cas, la reconnaissance des représentants, proportionnelle au nombre de suffrages recueillis, requiert la mobilisation unanime des électeurs ; fonctionnement qui n'est pas sans rappeler celui des *oustas* du Gévaudan dont les conflits internes sont dissimulés afin de préserver l'honneur familial ⁸⁸. Cette hypothèse est d'autant plus probable que le conseil municipal reste la seule institution réellement partagée, vitrine officielle que chaque section présente à son homologue.

- 29 En ce qui concerne la nomination du maire et celle de l'adjoint, qui restent soumises à l'autorité supérieure, des problèmes similaires à ceux rencontrés sous la Monarchie de Juillet se font jour. Lorsque Antoine Beneyton, maire élu en 1848 et reconduit dans ses fonctions en 1852, présente sa démission en 1854, il propose pour le remplacer Pierre Romestaing, son adjoint sous la Seconde République. Sur les conseils du maire de Saint-Jean-Soleymieux, le préfet lui préfère André Rochette et maintient Pierre Réal aux fonctions d'adjoint : tous deux résident dans la section de Boisset. Antoine Beneyton prévient le préfet que les habitants de Saint-Priest « ne sont pas prêts à passer une année sans que l'on ait envoyé grand nombre de pétitions à la préfecture » mais la décision est maintenue, y compris après le scrutin de 1855 ⁸⁹. Au décès d'André Rochette, en 1859, le préfet nomme dans un premier temps Joseph Grange, de Boisset, au poste de premier magistrat. Toutefois, il se rétracte quelques jours plus tard pour utiliser son droit de recourir à un individu pris hors du conseil municipal : sur les conseils du maire du chef-lieu de canton voisin, dont les motivations restent obscures, Pierre Martial est nommé maire. Ce négociant de Saint-Bonnet-le-Château, propriétaire d'un domaine dans la commune, n'y réside que temporairement mais accepte ces fonctions. Proches des élus de Saint-Priest sous la Monarchie de Juillet, il n'est ni un inconnu, ni un étranger ; il a d'ailleurs participé à des séances antérieures du conseil municipal puisqu'il est l'un des « plus forts imposés » de la commune ⁹⁰. Cette mesure opère un déséquilibre au sein d'un conseil municipal dont le nombre des membres est porté à treize avec un maire théoriquement proche de la section du bas. Il n'est donc sans doute pas anodin que, lors des élections municipales de 1860, le siège d'André Rochette soit attribué à Alphonse Nicolas, banquier résidant à Saint-Étienne et propriétaire d'un domaine d'environ 300 hectares. Comme durant les années 1830, lorsqu'un notable entre au conseil municipal, l'élection suivante porte un individu de rang social équivalent comme représentant de l'autre section. Cette implication d'Alphonse Nicolas apparaît d'autant plus liée à la nomination de Pierre Martial que lorsque ce dernier décède en 1864, il abrège son mandat et présente aussitôt sa démission ⁹¹.
- 30 Si le Second Empire apparaît comme une période de calme relatif, les interventions de la société englobante ne sont pas les seuls facteurs de réactivation de tension entre les deux sections. Ainsi, la rivalité territoriale reste vive et les motifs de discorde nombreux dans le mode de fonctionnement du conseil municipal. La gestion officiellement harmonieuse

des deniers publics ne doit pas masquer une réalité croissante : les représentants de chaque section tentent régulièrement d'étendre le fonctionnement de leur communauté en vase clos à des domaines relevant de l'institution municipale ; c'est l'un des éléments qui permet d'affirmer que l'intensité de l'antagonisme est irrégulière et cyclique. Cette volonté d'autonomie se traduit par des modalités de délibération originales en ce sens que chaque section est strictement administrée par ses représentants tant dans la prise de décisions que dans leur application ou leur financement. Il est clairement établi, même si les sources officielles n'en portent pas traces ⁹², que le budget communal est divisé en deux parties distinctes. À titre d'exemples, en 1865, lorsque Saint-Priest décide d'allouer 800 francs à la réalisation d'un embranchement entre deux chemins et que Boisset consacre près de 2 200 francs aux réparations de son presbytère, la première mesure est financée sur « les prestations de la section de Saint-Priest » et pour la seconde, « il est expressément décidé que la section seule de Boisset et non celle de Saint-Priest, supportera la dépense occasionnée par les susdites réparations ». En 1871, la section du haut est fortement endettée et projette d'employer « des fonds revenant à la section de Saint-Priest », en précisant immédiatement que le remboursement serait réalisé dès que possible ⁹³. Les passerelles ne sont donc pas inexistantes entre les deux communautés de vie, du fait même de l'obligation d'un seuil minimum de collaboration entre elles. Reste à savoir si elles sont acceptées ou imposées, ne serait-ce qu'indirectement par la tutelle de la préfecture. Quoi qu'il en soit, la faible assiduité des élus aux réunions du conseil suggère une atmosphère consensuelle doublée d'un climat de confiance.

- 31 Autant d'éléments apparemment constitutifs d'une transition vers une entente réciproque mais qui ne doivent pas masquer la pérennité d'un fossé tributaire du passé. Le 11 juin 1858, sans qu'un événement considérable semble en être à l'origine, le conseil municipal adresse à l'administration une nouvelle demande — unanime — de partage de la commune fondée sur un passé chargé de « disputes bien souvent suivies de rixes » mué en un climat de jalousie, certes plus pacifique, pour la section privée du maire ⁹⁴. Réitérée l'année suivante, cette doléance reste lettre morte auprès des services préfectoraux ; elle peut cependant expliquer en grande partie le choix de Pierre Martial comme premier magistrat. Par ailleurs, elle pose le problème du lieu de l'exercice du pouvoir. Le pouvoir vient de la section mais son exercice se fait à la mairie, symbole du pluralisme intracommunal. Les élus de Saint-Priest prennent donc des décisions en-dehors de l'espace familial de leur communauté de vie et ceux de Boisset se voient imposés la présence d'individus extérieurs à la leur. D'où une certaine animosité entre des représentants qui ne gouvernent pas chez eux, quels que soit leur lieu de résidence, le tout au sein d'une commune qui ne s'organise pas autour d'un centre unique mais en fonction de deux chefs-lieux de section.
- 32 Outre la mise en place d'un cadre événementiel dense, l'étude d'un conflit au village, particulièrement à travers les élections municipales, permet de mettre au jour des trajectoires sociales dont les enjeux dépassent le strict cadre territorial. D'une part, au sein d'une société d'interconnaissance, l'accès aux charges municipales est conditionné par l'appartenance à des réseaux dont la nature peut être multiple : familiale, sociale — et donc économique —, géographique, de génération, de sexe, etc. D'autre part, ces cercles virtuels de sociabilité et de connivence ne s'appliquent pas uniquement au domaine politique, ils concernent le quotidien villageois dans son ensemble. À tel point qu'ils font partie intégrante de l'outillage intellectuel des habitants des paroisses et contribuent à modeler leur imaginaire et leur système de représentation. Ils permettent d'élargir ou de

restreindre l'ampleur du champ des possibles en imposant un cadre aux relations sociales, plus particulièrement en ce qui concerne les alliances matrimoniales⁹⁵. Bien qu'indirecte, l'emprise de ces structures sur le politique est indubitable ; ce phénomène est perceptible notamment à travers le prisme de la circulation de la terre, aspect primordial pour une société rurale et agricole. Néanmoins, l'influence est partiellement réciproque car l'évolution du climat politique formate à son tour les stratégies d'accumulation du capital symbolique mises en œuvre tant par des entités collectives qu'individuelles. Pour Boisset-Saint-Priest ont été étudiées les stratégies matrimoniales à l'intérieur et à l'extérieur du groupe des élus et des candidats aux fonctions municipales, avec une attention particulière portée à la transmission de ces dernières au sein d'une même parentèle.

- 33 Pour un acteur social, le poids de la naissance génère à lui seul une réputation sur laquelle il a peu d'emprise⁹⁶. Chacun naît donc avec un rang auquel correspond un degré d'accumulation de capital économique et symbolique, lesquels sont généralement intimement liés. Cette considération demeure valable sur le plan politique car l'ascendance naturelle supplante aisément l'appartenance éventuelle à des groupes d'opinion voire à des partis⁹⁷. D'où un système subtil d'accession aux charges municipales dans lequel la notion d'enracinement local⁹⁸ prend tout son sens. Le processus de politisation n'est donc pas sans lien avec l'existence de ces réseaux de sociabilité dont l'analyse offre une nouvelle grille de lecture du conflit. À Boisset-Saint-Priest, l'exploitation exhaustive des actes de mariage de 1807 à 1898 à l'aune de la rupture entre les deux communautés de vie permet d'en mesurer la profondeur réelle. Le constat est sans appel : les unions entre « ayasses » et « groles »⁹⁹ représentent moins de 10 % des 526 mariages recensés, la proportion totale de celles entre individus d'une même paroisse en représente plus d'un tiers mais le recours à un conjoint extérieur à la commune est usité dans plus de la moitié des cas. Plusieurs phases chronologiques sont repérables : ainsi, si les unions « mixtes » ne sont pas impensables durant la décennie 1830 — sept mariages —, une seule alliance entre le haut et le bas de la commune voit le jour entre 1841 et 1850 et entre 1862 et 1875¹⁰⁰. Ces conclusions s'opposent à la très forte endogamie géographique généralement observée pour le 19^e siècle, fruit d'un horizon social rarement étendu au-delà des limites communales¹⁰¹. Le critère économique, primordial ailleurs¹⁰², doit également céder le pas aux considérations locales mais jusqu'à quel point ces dernières influencent-elles le choix de la famille ?
- 34 Les 28 mariages entre le haut et le bas de la commune qui ont été scellés entre 1845 et 1898 ont fait l'objet d'un suivi longitudinal. Rares sont ces couples à quitter la commune suite à leur union. Ils doivent alors s'intégrer dans la structure sociale de la commune avec cette difficulté supplémentaire. Le choix de leur lieu de résidence, lui-même limité par les contraintes socio-économiques, implique un bouleversement des rapports sociaux pour au moins l'un des deux individus, plus particulièrement celui qui se détache de sa communauté de vie. L'antagonisme entre les deux sections s'ajoute donc aux difficultés maintes fois mises en évidence pour celui qui doit s'intégrer à un nouvel environnement familial¹⁰³. Dans la quasi-totalité des cas, les jeunes couples s'établissent durablement au domicile du conjoint masculin, à tout le moins dans sa section de résidence. La répartition entre les deux sections est équilibrée : douze s'installent dans la section de Saint-Priest contre quinze à Boisset. En règle générale, le premier choix de lieu de vie est définitif ; les migrations d'une section à l'autre restent d'ailleurs une exception, pour tous les habitants de la commune.

- 35 Au conseil municipal, les individus dont l'épouse est originaire de l'autre section sont très largement minoritaires : sur les 132 élus ou candidats recensés entre 1831 et 1912, neuf seulement — dont six élus — sont dans cette situation. Malgré la faiblesse de cet effectif, il ne semble pas que ce type d'alliance constitue un handicap pour la conquête du pouvoir local. Antoine Beneyton et Jean Phalippon, tous deux originaires de la section de Saint-Priest, parviennent à devenir et à rester maire malgré cette caractéristique de leur stratégie matrimoniale, le premier de 1848 à 1854, le second de 1881 à 1888 puis de 1892 à 1900. Pour tous ces élus, le mariage est intervenu avant leur première élection, parfois même dans un climat de tension. Tel est le cas de Jean Romestaing, de Saint-Priest, qui devient gendre du maire Jean Brot en 1838, puis est élu représentant de sa section en 1846. Parmi les parentèles reconstituées, un seul exemple de présences simultanées significatives au sein de l'institution municipale a été retrouvé. Lorsque Jean Grillet, de Saint-Priest, et Clément Segain, de Boisset, sont élus en 1870, ils sont beaux-frères au regard de la loi puisqu'ils ont épousé deux sœurs, respectivement Marie et Élisabeth Phalippon. Lorsqu'ils sont réélus en 1874, cette situation est d'ailleurs dénoncée comme illégale par des habitants et des édiles de la section du haut¹⁰⁴. En 1878, Clément Phalippon, frère de Marie et Élisabeth, remplace Jean Grillet en tant que représentant de Saint-Priest tandis que Clément Segain cède son fauteuil au mari de sa sœur, Benoît Rajot, qui le conserve jusqu'en 1892. En 1884, Jean Grillet remplace à nouveau Clément Phalippon pour une durée de douze ans, période à l'issue de laquelle le second se fait élire en remplacement du premier. Cet exemple illustre la complexité de la structure de la parentèle mais également son rôle fondamental dans l'exercice du pouvoir au village, et donc dans la politisation des individus concernés : membres d'un même réseau familial reconstitué, ils n'appartiennent pas au même clan municipal. Ceci invite à la prudence dans l'interprétation des sources et du rôle de certaines formes de sociabilité théorique : leur intensité n'est pas nécessairement proportionnelle à la proximité de leurs situations respectives dans l'écheveau familial.
- 36 Pour autant, la parentèle joue un rôle déterminant dans la transmission des fonctions communales. Sous le Second Empire s'opère le renouvellement des générations d'édiles de la Monarchie de Juillet et de la Seconde République, notamment pour Saint-Priest en 1865. En effet, à cette date, trois fils remplacent leurs pères lors de leur premier acte de candidature : « tout se passe comme si le nom suffisait à "autoriser", à conférer à son détenteur la capacité d'assumer les responsabilités locales »¹⁰⁵. Toutefois, ce phénomène n'est pas la règle et plusieurs contre-exemples suggèrent l'insuffisance d'une simple naissance pour parvenir à conquérir le pouvoir. En définitive, jusqu'à l'extinction progressive des manifestations chroniques du conflit, le conseil municipal est dominé par des réseaux familiaux issus de protagonistes des décennies 1830 à 1850. Ils contrôlent largement la transmission du pouvoir, tentent d'appliquer un système héréditaire de contrôle de l'institution communale qui emprunte régulièrement des chemins plus complexes que celui de père à fils¹⁰⁶. Ces logiques construisent donc un terreau privilégié pour la pérennisation du conflit au village en limitant le renouvellement des représentants de chaque section ; de surcroît, elles conditionnent largement un processus de politisation dont le caractère est indéniablement endogène¹⁰⁷.
- 37 Dernier instrument d'évaluation de l'intensité de l'antagonisme, la reconstruction du jeu sur la terre apporte quelques éléments explicatifs. Les échanges entre propriétaires du haut et du bas sont rares, peu nombreux, relatifs à des surfaces restreintes et tardifs (dernier quart du siècle). En ce qui concerne les élus municipaux, aucun échange

n'intervient sous la Monarchie de Juillet à l'exception de 25 ares de vigne achetés par Antoine Beneyton à Pierre Sivard, ce dernier n'étant pas élu ou candidat au conseil municipal. Quelques timides transactions sont réalisées durant le Second Empire, mais la très grande majorité des échanges s'effectue à partir de la fin des années 1870. À cette période, l'accord avec un élu de l'autre section devient plus courant, phénomène qui n'était antérieurement possible que s'il s'agissait d'un propriétaire, et non d'un édile ¹⁰⁸. Auparavant, le marché de la terre semble cloisonné entre les deux sections, mais cette hypothèse reste à confirmer hors du groupe des édiles et des aspirants. De surcroît, cette étude mériterait d'être approfondie et menée à son terme par la reconstruction des conditions de vente et d'échange, de la localisation des parcelles ainsi que de leur qualité et de l'enjeu qu'elles représentent pour l'acheteur et le vendeur.

- 38 Choix du conjoint, stratégies d'accumulation des terres, relations sociales, autant d'éléments qui semblent façonnés par un réel antagonisme villageois et dont les querelles intestines du conseil municipal ne sont que la vitrine. Certes, il convient de rester extrêmement prudent dans l'interprétation des sources : la tentation est grande de vouloir tout interpréter ou tout relier au fossé qui sépare le haut du bas de la commune. Toutefois, la dichotomie qui s'est instaurée à l'échelle locale, renforcée par une revendication constante et implicite d'autonomie de la part des édiles municipaux, formate le jeu politique communal. À tel point que les bouleversements induits par la Troisième République et l'immixtion d'un notable dans les joutes électorales, facteurs *a priori* extérieurs au conflit, suffisent à raviver ce dernier de façon radicale.

Le temps du notable

- 39 Sans pour autant souscrire à la thèse selon laquelle les « masses paysannes » se sont familiarisées avec la politique avec la Troisième République ¹⁰⁹, il demeure indéniable que ses premières décennies composent une période essentielle à Boisset-Saint-Priest dans le cadre du processus de politisation. Redéfinition des enjeux locaux, réforme des institutions, reformulation des discours et pratiques politiques, interventions de la société englobante concourent à ouvrir une nouvelle phase d'acculturation et d'apprentissage des mécanismes administratifs ; plus, cette dynamique intègre davantage la population de la commune, appelée à se prononcer légalement en dehors des consultations électorales. Cette période, qui s'étend du milieu des années 1870 jusqu'au début de la décennie 1890, ressemble à une crise politique pour la commune de Boisset-Saint-Priest, au sens où le conseil municipal apparaît neutralisé par la résurgence d'un conflit semi-séculaire dont les fondements et les manifestations se distinguent nettement des phénomènes observés jusqu'alors. Elle est autant le fruit des interventions de l'administration républicaine que de la tentative d'insertion du nouveau châtelain dans le canevas des relations sociales, économiques puis politiques. L'apport de cette nouvelle culture politique, avec ses codes et ses outils, perturbe l'équilibre institutionnel précaire hérité du Second Empire et devient le catalyseur d'une modification sensible des manifestations du conflit, lui-même redéfini selon des enjeux qui ne trouvent plus une traduction strictement territoriale. Néanmoins, la principale cause reste identique : la séparation en deux communes distinctes reste plus que jamais au centre des joutes électorales.
- 40 Avec la réintroduction du principe électif dans le mode de nomination du maire et de l'adjoint à partir de 1871 ¹¹⁰, le système politique communal n'est pas radicalement

transformé. Si les deux sections s'opposent pour conquérir le fauteuil de maire, découvrant ainsi que l'âge devient un avantage décisif, elles maintiennent la parité revendiquée par leurs prédécesseurs. Ainsi, Étienne Boudin, doyen des élus, devient-il maire au bénéfice de l'âge face à son concurrent de Saint-Priest, Michel Calléron, lors du scrutin de ballottage. En revanche, une fois ce résultat acquis, les édiles de Boisset plébiscitent le candidat de la section du bas pour le poste d'adjoint ; d'où son obtention par Mathieu Beneyton à l'unanimité dès le premier tour ¹¹¹. Ce système est amené à perdurer en présence d'acteurs soucieux de préserver la répartition équitable des charges municipales. Ce renversement du positionnement est loin d'être anodin puisqu'il écarte d'emblée quelques formes classiques d'affrontement politique, fondées sur l'entretien de la rivalité par des brimades chroniques ¹¹² voire sur la « négation [du] vis-à-vis politique » ¹¹³. Les nouveaux édiles semblent donc s'accommoder d'un conflit dont ils maîtrisent les tenants et les aboutissants, mais leur « histoire collective propre » est pourtant perturbée par un nouvel « événement fondateur » ¹¹⁴ dont le premier acte se tient en 1876.

- 41 À 27 ans, en 1874, Élisée Nicolas devient le plus jeune conseiller municipal de la commune. Deux ans plus tard, bien qu'officiellement représentant de la section du haut, il est élu maire dès le premier tour de scrutin par sept voix contre cinq, brisant ainsi la logique de section qui régnait jusqu'alors ¹¹⁵. Fils du banquier Alphonse Nicolas, lui-même conseiller municipal entre 1860 et 1864, il est diplômé de l'École impériale d'agronomie de Grignon en 1869. Après ses études, il s'installe sur le domaine de 200 hectares acquis par son père au début des années 1860, dont le centre est un château reconstruit en 1865 au lieu-dit de Bazourges, dans la section de Boisset. Portant les propriétés familiales à 290 hectares, il renonce à exercer une « tutelle strictement morale, distante mais efficace » ¹¹⁶ pour s'immiscer dans un jeu politique local auquel il adjoint un nouveau symbole de pouvoir qu'est sa demeure ¹¹⁷. Non seulement sa réussite originelle coïncide avec la première contestation d'élection à l'encontre de Jean Grillet et Clément Segain, mais de surcroît, sa première expérience en tant que maire devient progressivement source de tension au sein de l'institution municipale. À l'issue de son mandat, il se voit contraint de requérir de cette dernière une délibération destinée à le blanchir des « calomnies qui avaient été répandues contre lui relativement à sa gestion des deniers de la commune » ¹¹⁸. Révélatrice du climat qui règne au conseil municipal, probablement dû à une gestion volontairement prolixe mais jugée dispendieuse, cette décision, bien que favorable au jeune magistrat, le conduit à ne pas renouveler sa candidature en 1878. Il investit alors un autre lieu symbolique, à savoir l'église de la section de Boisset : en accord avec le prêtre de la paroisse, Michel Blanc, il propose de construire un nouveau lieu de culte en 1879. Ce projet, obtenant le soutien des élus de Boisset, est systématiquement combattu par leurs homologues de Saint-Priest : les travaux sont entrepris à partir de plans, d'une donation de terrain par Élisée Nicolas lui-même, d'une souscription des familles de la paroisse et d'une destruction de l'ancien beffroi qui ne sont toujours pas approuvés par le conseil municipal en 1886, lorsque cette église « particulière » est achevée ¹¹⁹. Une nouvelle fois, le clocher, référent identitaire s'il en est ¹²⁰, devient la source d'une querelle villageoise fondatrice d'un antagonisme dont les proportions s'accroissent de façon exponentielle ¹²¹. Entre-temps, Élisée Nicolas arbore de nouvelles ambitions municipales et se fait porter avec succès au conseil dès 1881.
- 42 Impliqué dans la Société d'agriculture de Montbrison, composée des « réactionnaires les plus militants de l'arrondissement » ¹²², Élisée Nicolas semble être le seul élu local à jouir d'une identité partisane connue de la sous-préfecture, notamment à partir du début de

cette décennie. En effet, ce scrutin municipal de 1881 stigmatise des positionnements auparavant en gestation et encore mal définis, tant en regard des enjeux locaux que de l'appréciation portée par l'administration supérieure sur la distribution du pouvoir à Boisset-Saint-Priest. Élisée Nicolas est élu en compagnie de trois autres nouveaux conseillers ; par conséquent, seuls deux édiles de l'ancienne génération se maintiennent puis s'intègrent dans cet ensemble qui règnera sans partage sur le conseil municipal jusqu'en 1892. À Saint-Priest, l'élection de Jean Grillet est à nouveau annulée pour les mêmes motifs qu'en 1874 et 1878, de même que celle d'un autre candidat, déclaré élu sans obtention de la majorité absolue. Néanmoins, tous deux prennent part à l'élection du maire avant l'arrêté officiel d'annulation, annihilant les ambitions d'Élisée Nicolas en confirmant l'ascendant du doyen d'âge, Jean Phalippon¹²³. Ce dernier était lui-même intervenu auprès de la sous-préfecture pour dénoncer le fait que les élus de Boisset « ne paraiss[ai]ent pas avoir des opinions bien dévouées à la République ». Ces étiquettes sont reprises par la préfecture — Jean Phalippon est « républicain » et Élisée Nicolas « monarchiste influent »¹²⁴ — et étendues aux édiles de leurs sections respectives. Cette contagion des clivages partisans, affectés à tous à partir du *leader*, est révélée par les conséquences des élections de 1888 ; lorsque Jean Phalippon est battu, ses anciens acolytes deviennent « douteux » tandis que les nouveaux élus de Saint-Priest sont qualifiés de « réactionnaires », comme ceux de Boisset¹²⁵.

- 43 La détermination de tels partis, au sens de rassemblement partisan, prend ainsi l'allure d'une greffe d'idéologies politico-religieuses sur des réseaux sociaux à forte dominante géographique et préexistants. Néanmoins, la réalité est sans doute beaucoup plus complexe : si certains signes peuvent être interprétés dans ce sens, il n'est pas impossible que les positionnements locaux respectifs se forment en réaction aux postures adoptées par le camp opposé. En ce sens, la conviction politique reste limitée à une appréhension utilitariste des fragments de discours nationaux perceptibles dans la commune. Malgré les lacunes des archives, l'étude de la politique au village ne peut se limiter à de telles observations : l'apparition indirecte des courants idéologiques nationaux n'est pas intrinsèquement révélatrice de l'amorce du processus de politisation. En d'autres termes, la substitution partielle des prises de position politique aux oppositions locales ne doit pas dissimuler une réalité municipale qui s'inscrit dans la longue durée. Toutefois, il est indéniable que la dichotomie locale peut être interprétée, avec le recul, comme une opposition entre les tenants de l'école laïque et les partisans de l'église. Cette physionomie est confirmée par quelques initiatives constituant des signes politiques forts : lorsque Saint-Priest affecte 30 francs pour l'organisation de la fête nationale, Boisset utilise la même somme pour faire refondre la cloche de son église ; le desservant de Boisset est préféré à un édile pour participer à la commission de surveillance des écoles¹²⁶, etc.
- 44 Ces exemples illustrent l'avènement d'un mode de fonctionnement nouveau du conseil municipal : l'équilibre précaire hérité du Second Empire se désagrège progressivement pour laisser place à une opposition systématique entre les sections. La présence d'Élisée Nicolas constitue à elle seule un vecteur supplémentaire d'introduction de la politique au village. Fort de sa bonne connaissance des rouages administratifs et des règlements qui s'y appliquent, il s'attache à surveiller rigoureusement les opérations électorales, leurs résultats, mais aussi le déroulement des projets émanant du conseil, de la décision à son application. De ce fait, les représentants de Saint-Priest doivent continuellement justifier de leurs actes municipaux et ainsi approfondir leur propre culture administrative et

politique. Plus, les édiles de Boisset inaugurent de nouvelles formes d'opposition lorsqu'ils refusent de prendre part aux réunions du conseil ou procèdent à leur propre assemblée à la suite de leurs homologues, corrigeant ou annulant certaines délibérations. Officiellement, la même instance adopte des délibérations contradictoires le même jour, lesquelles figurent dans le même registre¹²⁷. Enfin, la demande de séparation de la commune se banalise malgré l'opposition des élus du bas de la commune¹²⁸. Cette impossibilité à vivre ensemble trouve également sa traduction dans la création de deux syndicats antiphyllloxériques distincts, chacun affecté à une section, entre 1880 et 1882¹²⁹.

45 Incontestablement, en quelques années, Élisée Nicolas s'est imposé comme le chef de file des édiles de Boisset et semble dicter la conduite à suivre selon les circonstances. En témoigne leur démission collective en juin 1883, menace mise à exécution suite à leur refus d'approbation des comptes de la municipalité. Ils sont tous réélus le 2 septembre suivant, malgré l'opposition d'anciens édiles du haut : quelques fissures dans l'unanimité de section commencent à voir le jour dans cette fraction intracommunale. Au sein de l'institution municipale, les élus de Saint-Priest refusent de voter pour Élisée Nicolas lors de l'élection de l'adjoint le 23 septembre : leurs suffrages se portent sur Benoît Juquel, également élu du haut et plus âgé que le châtelain. Le jeune âge du notable devient ainsi un handicap insurmontable et il doit légalement abandonner son poste à l'un de ses homologues sous la pression du camp adverse¹³⁰. Les représentants du bas de la commune ont donc intégré la stratégie d'opposition systématique et utilisent chaque ressource disponible pour limiter les prétentions d'Élisée Nicolas. Dans cette entreprise, ils bénéficient de la complicité bienveillante d'une administration supérieure acquise au maire Jean Phalippon, ou peut-être seulement soucieuse de contenir l'ambition de son adversaire. Ainsi, lorsque ce dernier démissionne en compagnie de deux autres édiles de Boisset immédiatement après les élections municipales de mai 1884, afin « de faire élire des candidats plus âgés que ceux de la section de Saint-Priest »¹³¹, le préfet ordonne de procéder à la nomination du maire avant la tenue des élections partielles : Jean Phalippon conserve donc un fauteuil qu'il aurait certainement dû abandonner suite à l'élection en juillet d'Antoine Montet, né en 1826. Ce dernier serait probablement devenu un « homme de paille »¹³² au profit d'Élisée Nicolas, lui-même réélu.

46 À la fin de la décennie 1880, la commune se situe dans une impasse juridique et politique. L'intervention de la population dans le principal débat, à savoir la division de la commune, se révèle déterminante notamment en regard des revirements d'opinion qui s'opèrent. Si Boisset, sous la houlette d'Élisée Nicolas, apparaît favorable au projet, Saint-Priest et surtout Jean Phalippon s'y opposent. L'érosion de cette logique de section est perceptible dès 1886, lorsqu'une première enquête *de commodo et incommodo* est réalisée dans la section du haut uniquement : malgré les 70 signatures de la pétition présentée par le jeune châtelain¹³³, quelques déclarations hostiles sont présentées au commissaire-enquêteur par ses anciens adversaires municipaux de 1878, 1881, 1883 et 1884. Ce groupe d'opposition remporte même tous les sièges lors de l'élection d'une commission syndicale, appelée à se prononcer sur l'opportunité du projet. L'objectif d'Élisée Nicolas est donc à nouveau contrarié, mais cette fois-ci par des électeurs de sa propre section. À Saint-Priest, l'unanimité fondée sur le territoire s'érode également puisque lors du scrutin municipal de 1888, organisé après suppression du sectionnement de la commune, le maire sortant n'est pas réélu au profit d'une liste favorable à la division. Les causes de cette réforme institutionnelles sont obscures ; toujours est-il que le jeu municipal s'en trouve considérablement altéré. En effet, Jean Begon, remplaçant de Jean Phalippon et

doyen du conseil, est élu maire à l'unanimité des voix dès le premier tour : Élisée Nicolas ne brigue pas cette fonction — ni celle d'adjoint — face à un édile favorable à la division bien qu'il ait été réélu sans encombre par les deux sections réunies ¹³⁴.

- 47 Comme en 1886, l'année 1890 est consacrée à une enquête de l'administration sur la division de la commune. La tendance est globalement inversée : la section de Boisset lui est hostile tandis que celle de Saint-Priest suit l'opinion d'Élisée Nicolas. Ce dernier figure donc sur une pétition regroupant 110 signatures dont seulement onze appartiennent à des habitants du haut. Parmi ces derniers ont été identifiés Benoît Rajot et Jean-Baptiste Dupuy, conseillers municipaux, ainsi que le père et quatre employés d'Élisée Nicolas. En revanche, le maire Jean Begon, représentant de la section de Saint-Priest, plaide pour la division et conteste la validité de certaines signatures de ladite pétition, à tout le moins font-elles double emploi avec certaines déclarations d'habitants du bas auprès du commissaire-enquêteur. L'année suivante, le maire est le seul conseiller municipal du bas à ne pas être élu à la commission syndicale de sa section, requise par l'enquête. Dans la paroisse de Boisset, Élisée Nicolas subit son premier revers électoral : la liste d'opposition, ouvertement hostile à la séparation, conquiert tous les sièges. L'avortement du projet semble donc très probable malgré les avis favorables de l'inspecteur d'académie, de l'inspecteur de l'administration des contributions directes et de l'agent-voyer cantonal ¹³⁵. Cette hypothèse est confirmée par le résultat des élections municipales de mai 1892 : avant que le conseil général n'ajourne la procédure d'érection de deux communes distinctes ¹³⁶, Jean Phalippon reconquiert son fauteuil de maire aux dépens de Jean Begon ; pour sa part, Élisée Nicolas se retire de la compétition électorale ¹³⁷. La nouvelle municipalité prend acte de l'ajournement du projet sans protestation. Par la suite, le conflit s'éteint officiellement : le thème de la séparation des sections n'est plus abordé explicitement par les édiles. La représentation paritaire demeure, y compris après 1896 lorsque le bureau de vote de Saint-Priest disparaît ; de même, l'accord tacite concernant la nomination du maire et de l'adjoint perdure. Certes, la rivalité ne disparaît pas complètement des systèmes de représentation et des mémoires collectives et individuelles. Toutefois, sa traduction dans les joutes électorales n'est pas perceptible au-delà d'une organisation du pouvoir local propre à la commune et qui tend à devenir coutumière par la suite. Force est de constater que, aujourd'hui encore, la commune reste marquée par cet antagonisme et porte les stigmates d'un affrontement dont l'étude est indispensable lorsque l'on recherche les voies de pénétration de la politique à Boisset-Saint-Priest.

48 * * *

- 49 À partir de cette tentative d'histoire totale sur un espace restreint, inspirée de la prosopographie et de la micro-histoire, il est nécessaire de dresser un bilan méthodologique et théorique mais aussi de formuler quelques remarques quant au cas d'espèce analysé. En premier lieu, l'espace arbitrairement délimité, parce que cadre du conflit, doit impérativement être redéfini et observé selon des considérations moins restrictives. D'abord parce que les ébauches de réseaux sociaux, familiaux, politiques ou économiques ne s'arrêtent pas aux frontières administratives ¹³⁸. Quelques pistes méritent d'être approfondies, essentiellement la question des alliances matrimoniales et celle de la propriété, à l'intérieur et à l'extérieur de la commune, des habitants ou non. Si la participation de quelques acteurs extérieurs est mise au jour, notamment celle de Pierre Martial ou du maire du chef-lieu de canton dont l'avis est régulièrement sollicité, les innombrables ramifications tissées autour de la sociabilité restent dans l'ombre. Il

serait donc riche d'enseignements de tenter une approche exogène du conflit : comment est-il présenté à l'extérieur de la commune ? Les habitants des communes alentour participent-ils directement ou indirectement à son déroulement ? De quels appuis les acteurs disposent-ils ? Selon quelles modalités ces relations se mettent-elles en place ? Élisée Nicolas, en se piquant d'agronomie à Montbrison, à Saint-Étienne voire à Lyon, n'est certainement pas le seul habitant de la commune à exister en dehors de celle-ci. Il convient donc de préserver l'analyse d'un enfermement qui reviendrait à considérer des isolés au sein d'un isolat. Cependant, il n'est pas question de remettre en cause les acquis d'une méthode et d'une problématique : si restreint soit-il, le cadre villageois autorise la constitution d'une grille de lecture originale. Ainsi, s'attarder sur un conflit municipal et ses effets locaux altère sensiblement la conviction d'atonie de la vie politique communale qui se forge au fil de l'observation d'autres scrutins¹³⁹ ; d'où l'utilité de faire varier la focale d'observation afin de percevoir les insertions à plusieurs niveaux, le « double jeu et [le] double langage »¹⁴⁰ en s'inspirant d'un « jeu d'échelles » complémentaires¹⁴¹.

50 Cette question de l'immobilité supposée du village devient saillante à l'examen du conflit : celui-ci constitue un vecteur d'introduction de la politique au village, et pour l'historien un prisme d'observation privilégié du processus de politisation ; pourtant, l'absence d'une telle dichotomie n'exclut pas de fait un intérêt à l'égard de la chose publique, de sa gestion et de sa conquête, y compris dans l'adversité. Certes, les traces documentaires érigent explicitement un lien ténu entre conflit et politisation mais l'un et l'autre ne sauraient être perçus comme consubstantiels. Ce constat encourage à une prudence extrême dans le maniement et l'interprétation des sources afin de ne pas forcer le trait d'une problématique précise et exigeante : la recherche des mécanismes du processus de politisation dans les formes d'expression du conflit local ne doit pas masquer l'existence de dynamiques différentes dont les fondements se démarquent de la rivalité territoriale. En d'autres termes, tout rapporter au conflit comporte un risque d'exagération ou de surinterprétation des documents. C'est pourquoi chaque hypothèse doit être rigoureusement confrontée à des fichiers aussi complets que possibles, dessinant de la façon la plus précise possible des trajectoires individuelles et collectives. En ce sens, cette étude devrait encore être complétée par un dépouillement exhaustif des archives notariées, une approche spatiale et cartographique de la propriété et de l'exploitation ou encore une consultation précise de quelques liasses documentaires inaccessibles à ce jour¹⁴².

51 En ce qui concerne le processus de politisation en lui-même, force est de constater que l'histoire sociale fine en offre une vision originale. Il se caractérise par une accumulation de strates successives dans laquelle le rôle de la mémoire joue un rôle déterminant. En ce sens, les outils d'accaparement du pouvoir dont font usage les élus de Boisset sous la Monarchie de Juillet puis leurs homologues de Saint-Priest sous la Seconde République sont autant de signes d'une acculturation politique, certes peu encline à la démocratie. Toutefois, l'apprentissage du fonctionnement et de l'utilité des rouages administratifs joue un rôle considérable à Boisset-Saint-Priest : oser écrire au préfet, savoir à quelle autorité adresser tel courrier, se familiariser avec les pratiques administratives locales sont autant d'éléments qui participent à la formation d'une conscience politique. Et plus tard, rédiger et diffuser une pétition, faire preuve d'aplomb pour s'opposer au châtelain, propriétaire de 300 hectares et disposant d'appuis de choix, investir des lieux de pouvoir parallèles comme le syndicat agricole, etc. Toutefois, il faut se garder des amalgames commodes : le conflit de 1837-1846 diffère sensiblement de celui de 1848 et plus encore de

celui de la décennie 1880. La continuité est assurée par un personnel municipal d'une exceptionnelle longévité et qui transmet ses responsabilités de façon héréditaire, renforçant ainsi la mémoire du conflit, mais les formes d'expression et les causes de l'antagonisme muent au fil du temps. Sans le désir exacerbé d'un notable de devenir maire de sa commune, que serait-il advenu d'un conseil municipal dans lequel un équilibre, certes précaire, était à l'œuvre depuis deux décennies ?

- 52 Enfin, la frustration est grande de ne pas poursuivre l'observation de cette commune jusqu'à nos jours. Le groupe des conseillers municipaux a fait l'objet d'un suivi jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, révélant ainsi la pérennité d'un mode de transmission familial des charges édilitaires. Jean Phalippon se maintient au poste de maire jusqu'en 1900 avant de céder la place à son ancien rival Élisée Nicolas. Ce dernier quitte la commune quelques années après, cédant ses biens à ses neveux, héritiers les plus proches. Le registre des délibérations du conseil municipal ne contient plus de stigmates de l'opposition frontale et sans doute violente des deux fractions communales au-delà de l'année 1892. Pour autant, sans en connaître aussi bien l'écheveau et le déroulement, la mémoire des natifs de la commune encore en vie aujourd'hui apparaît marquée par cette ancienne rivalité, souvent interprétée selon des couleurs politiques classiques. L'union matrimoniale entre une *ayasse* et un *grole*, et *vice-versa*, est restée lourde de sens jusqu'à une période récente. Selon quels processus, quelles dynamiques, quels facteurs et quels vecteurs cette dichotomie est-elle restée valide ? Surtout, est-ce la même rivalité que trahissent les relations entre Boisset et Saint-Priest au 20^e siècle ?

NOTES

1. Maurice AGULHON, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Librairie Plon, 1970, 543 p.
2. Philippe VIGIER, *La Seconde République dans la région alpine. Étude politique et sociale. Tome I : Les notables (vers 1845-fin 1848). Tome II : Les paysans (1849-1852)*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, 2 volumes, 328 p. et 534 p.
3. Alain CORBIN, *Archaisme et modernité en Limousin au 19^e siècle. 1845-1880. Tome I : La rigidité des structures économiques, sociales et mentales. Tome II : La naissance d'une tradition de gauche*, Paris, Marcel Rivière, 1975, 2 volumes, 1168 p.
4. Eugen WEBER, *Peasants into Frenchmen. The Modernization of Rural France, 1870-1914*, Stanford California, Stanford University Press, 1976, 615 p. Traduction française : *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale. 1870-1914*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Éditions Recherches, 1983, 844 p.
5. Maurice AGULHON, *La République au village...*, ouv. cité, p. 252.
6. Gilles PÉCOUT, « La politisation des paysans au 19^e siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », dans *Histoire et sociétés rurales*, n° 2, 2^e semestre 1994, p. 108.
7. Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde. Tome 3 : La politique en France, d'hier à aujourd'hui*, Paris, Éditions Gallimard, 1996, p. 63.

8. Michel VOVELLE, *La découverte de la politique. Géopolitique de la Révolution française*, Paris, Éditions La Découverte, 1992, 368 p.
9. Philippe VIGIER, « Élections municipales et prise de conscience politique sous la Monarchie de Juillet », dans *La France au 19^e siècle. Mélanges offerts à Charles Hippolyte Pouthas*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, pp. 278-286 ; Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1997, 328 p.
10. Christine GUIONNET, *L'apprentissage de la politique moderne...*, ouv. cité, p. 40.
11. Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde. Tome 3...*, ouv. cité, p. 84.
12. Jacques ROUGERIE, « Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », dans *Annales, économies, sociétés, civilisations*, tome 21, n° 1, janvier-février 1966, pp. 178-193.
13. Jean-Luc MAYAUD, « Une histoire rurale éclatée (1945-1993) ? », dans Alain FAURE, Alain PLESSIS et Jean-Claude FARCY [dir.], *La terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Éditions Créaphis, 1994, p. 25.
14. Alain CORBIN, *Les cloches de la terre. Paysage sonore et culture sensible dans les campagnes au 19^e siècle*, Paris, Éditions Albin Michel, 1994, p. 197.
15. Théodore ZELDIN, *Histoire des passions françaises. Tome 1 : Ambition et amour*, Paris, Encres/Éditions Recherches, 1978, p. 161 (traduction française).
16. Consulter la mise au point de : Laurent LE GALL, « Motreff (Finistère), la Seconde République et la micro-histoire », dans *Ruralia*, revue de l'Association des ruralistes français, n° 4, 1999, pp. 23-63.
17. Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale », dans *La politisation des campagnes au 19^e siècle, France, Italie, Espagne, Portugal. Actes du colloque international, Rome, 20-22 février 1997*, Rome, École française de Rome, 2000, pp. 153-167.
18. *Idem*, p. 154.
19. Maurice GARDEN, « *Alltagsgeschichte, Microstoria*, pourquoi pas Histoire sociale ? », dans Claude-Isabelle BRELOT et Jean-Luc MAYAUD [dir.], *Voyages en histoire. Mélanges offerts à Paul Gerbod*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1995, pp. 99-117.
20. Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale »..., art. cité, p. 154.
21. Élisabeth CLAVERIE et Pierre LAMAISON, *L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan, 17^e, 18^e et 19^e siècles*, Paris, Hachette, 1952, p. 57 et p. 259.
22. Marc ABÉLÈS, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1989, p. 36. Voir également : Marc ABÉLÈS, « Le degré zéro de la politique. Réseaux de pouvoir et espace intercommunal dans le canton de Quarré-les-Tombes (Morvan) », dans *L'État en perspective. — Études rurales*, n° 101-102, janvier-juin 1986, pp. 231-269.
23. Gaëlle CHARCOSSET, *Maires et conseillers municipaux du haut Beaujolais au 19^e siècle. Étude sociale et politique*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lumière-Lyon 2, 1997, 2 volumes, 251 f° et 146 f°
24. Marc ABÉLÈS, *Jours tranquilles en 89...*, ouv. cité, pp. 15-59.
25. Arch. dép. Loire (Archives départementales de la Loire), V 123 et V 406 ; U 377 à U 387. Pour la commune de Boisset-Saint-Priest, sont principalement manquantes les archives des conseils de fabrique, disponibles uniquement pour la période 1894-1906, et surtout les archives de la justice de paix du canton de Saint-Jean-Soleymieux, qui n'ont pas été conservées au-delà de l'année 1830.

26. Arch. dép. Loire, 1 M 356. Le point de départ de la présente recherche a été le dépouillement du dossier « Modifications des territoires ou des dénominations des communes, Boisset-Saint-Priest (division en deux communes distinctes, 1858-1892) [et autres] », complété par la série O et les archives communales. Consulter : Pierre CHAMARD, *Conflit au village et politisation des campagnes au 19^e siècle. L'exemple de Boisset-Saint-Priest (Loire), 1830-1892*, mémoire de maîtrise réalisé sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lyon 2, 2002, 2 volumes, 213 f° et 68 f°
27. C'est le point de vue de Marc Abélès en ce qui concerne le département de l'Yonne, « création, somme toute artificielle, [qui] n'a pas été sans conséquence dans la vie politique locale ». Marc ABÉLÈS, *Jours tranquilles en 89...*, ouv. cité, p. 155.
28. Roger FAURE, « La création de paroisses en Forez du 10^e au 14^e siècle », dans *Village de Forez. Cahier d'histoire locale*, n° 55, 1993, pp. 12-21.
29. Arch. dép. Loire, V 123 et V 406. Néanmoins, selon les périodes, les appellations Boisset-Saint-Priest et Saint-Priest-en-Boisset apparaissent ou réapparaissent pour désigner les sections, parfois avant leur création officielle en 1852, ou pour différencier les paroisses. Ainsi, les archives de l'évêché de Saint-Étienne et les liasses concernant les budgets des fabriques entre 1894 et 1906 conservées aux archives départementales de la Loire reprennent cette distinction.
30. Ce constat est récurrent et immuable pour l'ensemble des documents consultés, quelle que soit la période.
31. Mireille PACORET, « Le canton de Saint-Jean-Soleymieux », dans Gilbert GARDES [dir.], *Grande encyclopédie du Forez et des communes de la Loire. Tome 4 : Montbrison et sa région*, Le Coteau, Éditions Horvath, 1985, p. 419.
32. Gérard BERGER, « Le 19^e siècle ou le temps du pays plein », dans *Les Monts du Forez. Le milieu et les hommes*, Saint-Étienne, Publications du Centre d'études foréziennes de l'Université Jean Monnet, 1990, pp. 119-127.
33. Arch. dép. Loire, 6 M 252 à 6 M 265, listes nominatives de recensement du canton de Saint-Jean-Soleymieux, 1841-1911.
34. Il n'existe pas de représentation spatiale précise des limites intracommunales des circonscriptions religieuses. Toutefois, la répartition des hameaux entre les deux sections créées en 1852 et reprise dans les listes nominatives de recensement dès avant cette date semble identique à celle mise en place par le partage du culte.
35. Arch. dép. Loire, 6 M 256, liste nominative de recensement du canton de Saint-Jean-Soleymieux, 1861.
36. Arch. dép. Loire, 3 P 141, état de section des propriétés bâties et non bâties de la commune de Boisset-Saint-Priest, 1825.
37. Jean VERCHERAND, *Un siècle de syndicalisme agricole. La vie locale et nationale à travers le cas du département de la Loire*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1994, p. 8.
38. Matrice des propriétés foncières de la commune de Boisset-Saint-Priest, 1825-1914. Arch. dép. Loire, 3 P 142 et 3 P 143. Ces conclusions s'appuient sur les données du cadastre de la commune mais ne tiennent pas compte des éventuelles propriétés et exploitations en dehors de celle-ci.
39. Claude-Isabelle BRELOT, « Le notable : un moment historiographique (1966-1990) ? », communication au quatrième séminaire franco-allemand des doctorants de l'Université de Trèves et de l'Université Lyon 2, « Micro-histoire comparative des sociétés rurales en Europe, 19^e et 20^e siècles », Trèves, 28 juin 2003, non publiée.

40. Jean-Luc MAYAUD, *Les Secondes Républiques du Doubs*, Paris, Les Belles-Lettres, 1986, p. 63.
41. Arch. dép. Loire, O 871, copie conforme du procès-verbal d'installation du desservant à Saint-Priest par le maire de la commune de Saint-Marcellin-en-Forez, extrait du registre de la municipalité de la commune de Boisset-Saint-Priest, 7 septembre 1807. Saint-Marcellin-en-Forez est une commune voisine de Boisset-Saint-Priest, son maire a été nommé commissaire par le préfet de la Loire pour réaliser cette opération.
42. Philippe BOUTRY, « Le clocher », dans Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire. Tome 3 : Les France : Traditions*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 57-89. Alain CORBIN, *Les cloches de la terre ...*, ouv. cité.
43. *Ibidem*, lettre des membres du conseil municipal de Boisset-Saint-Priest au préfet de la Loire, 25 janvier 1838. Lettre du prêtre de Boisset-Saint-Priest au préfet de la Loire, 13 février 1839.
44. Arch. dép. Loire, 6 M 252 et 6 M 253, listes nominatives de recensement, canton de Saint-Jean-Soleymieux, 1841 et 1846. En 1846, deux prêtres résident dans la commune, chacun dans une paroisse, ce qui n'était pas le cas en 1841.
45. Alain CORBIN, *Les cloches de la terre...*, ouv. cité, p. 60.
46. Arch. dép. Loire, 3 M 16, « Tableau des communes de l'arrondissement de Montbrison où il n'y a pas eu de procès-verbaux d'élection et de celles où ces mêmes procès-verbaux ont été reconnus irréguliers ou ont donné lieu à des réclamations fondées », 1815.
47. *Ibidem*, lettre de dix habitants de la commune de Boisset-Saint-Priest au préfet de la Loire, 23 juin 1815 (orthographe, grammaire et ponctuation corrigées).
48. Jocelyne GEORGE, *Histoire des maires, 1789-1939*, Paris, Librairie Plon, 1989, p. 56.
49. Arch. dép. Loire, 3 M 83. Aucun sectionnement électoral n'intervient sous la Monarchie de Juillet.
50. Arch. dép. Loire, 3 M 107, procès-verbal d'élection des membres du conseil municipal de Boisset-Saint-Priest, 18 juin 1843.
51. Arch. dép. Loire, 3 M 87, renouvellement triennal du conseil municipal de Boisset-Saint-Priest, 19 octobre 1834.
52. Arch. dép. Loire, 3 M 94, lettre de Pierre Durand au préfet de la Loire, 28 mai 1837.
53. *Ibidem*, lettre de protestation de 17 propriétaires et/ou anciens conseillers municipaux de Saint-Priest contre le déroulement des élections municipales de 1837 adressée au préfet de la Loire, 11 juin 1837.
54. *Ibidem*, arrêtés du conseil de préfecture de la Loire du 9 juin et du 14 juillet 1837. Arrêt du conseil d'État du 12 avril 1938.
55. Arch. dép. Loire, O 871, lettre des conseillers municipaux de la commune de Boisset-Saint-Priest au préfet de la Loire, 25 janvier 1838.
56. Arch. dép. Loire, 3 M 100, procès-verbal d'élection des membres du conseil municipal de Boisset-Saint-Priest, 28 juin 1840.
57. Christine GUIONNET, *L'apprentissage...*, ouv. cité, p. 129. Cette notion nous a paru très pertinente dans le cas de la commune de Boisset-Saint-Priest, « car si l'entité pensée comme atome social correspond souvent au cadre communal, les communes instituées sous la Révolution englobent ou divisent toutefois assez fréquemment plusieurs communautés de vie — paroisses ou hameaux — seules conçues comme véritables entités de base de la structure sociale ».
58. Arch. dép. Loire, 3 M 114, lettre du maire de Boisset-Saint-Priest au préfet de la Loire, 10 août 1846. Lettre du préfet de la Loire au maire de Boisset-Saint-Priest, 14 août 1846.
59. Jocelyne GEORGE, *Histoire des maires...*, ouv. cité, p. 56.

60. Arch. dép. Loire, 2 M 78. En 1846, les élus de Saint-Priest proposent de nommer Barthélémy Begon, l'un d'entre eux, comme adjoint. Cette candidature est soutenue par le maire d'un chef-lieu de canton voisin, Pierre Martial.
61. Arch. dép. Loire, 3 M 94. En 1837, la préfecture sollicite l'avis du juge de paix Peyron, propriétaire dans la commune, au sujet du déroulement des élections ; il est dénoncé par quelques électeurs de Saint-Priest comme favorable à « la parcelle de Boisset ». Dans le même temps, ces derniers précisent que les deux premiers électeurs inscrits sur les listes électorales n'ont pas été convoqués par la municipalité, « les électeurs de Boisset craignant leur influence ».
62. *Ibidem*, lettre de Pierre Durand au préfet de la Loire, 28 mai 1837. Lettre de Jean Brot au préfet de la Loire, 1^{er} juin 1837.
63. Christine GUIONNET, *L'apprentissage...*, ouv. cité, p. 96.
64. Alain CORBIN, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot. Sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998, p. 180.
65. Alain CORBIN, *Les cloches de la terre...* ouv. cité, p. 79.
66. Gaëlle CHARCOSSET, *Maires et conseillers municipaux du haut Beaujolais...*, mémoire cité, f° 90.
67. Maurice AGULHON, *Nouvelle histoire de la France contemporaine. Tome 8 : 1848 ou l'apprentissage de la République*, Paris, Éditions du Seuil, 1973 (réédition, 1992), p. 9.
68. Christine GUIONNET, *L'apprentissage...*, ouv. cité, p. 120.
69. Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale »..., art. cité, p. 154.
70. Arch. dép. Loire, 3 M 136, procès-verbal d'élection du conseil municipal de Boisset-Saint-Priest, 30 juillet 1848. Lettre de Clément Lachat, maire de Boisset-Saint-Priest, au préfet de la Loire, 30 juillet 1848. Lettre de neuf conseillers municipaux de Boisset-Saint-Priest élus le jour même au préfet de la Loire, 30 juillet 1848. Arrêté préfectoral d'annulation des élections municipales de Boisset-Saint-Priest, 12 août 1848.
71. *Ibidem*, lettre de Clément Lachat et Jean Faverjon au préfet de la Loire, 4 septembre 1848. Lettre de neuf anciens élus et/ou électeurs de Saint-Priest au préfet de la Loire, 3 septembre 1848.
72. *Ibidem*, AF/2, affiche de convocation des électeurs de Boisset-Saint-Priest pour le 17 septembre 1848 par arrêté préfectoral du 6 septembre 1848.
73. *Ibidem*, procès-verbal d'élection des membres du conseil municipal de Boisset-Saint-Priest, 17 septembre 1848. Lettre de 23 électeurs de Boisset au préfet de la Loire, 13 novembre 1848.
74. Roger DUPUY, « Le comportement politique de la paysannerie française du 16^e siècle à la fin des années 1950 » dans Ghislain BRUNEL et Jean-Marc MORICEAU [dir.], *L'histoire rurale en France. Actes du colloque de Rennes (6-7-8 octobre 1994)*.— *Histoire et sociétés rurales*, n° 3, 1^{er} semestre 1995, pp. 113-116. Pour une position sensiblement différente, consulter : Maurice AGULHON, *Histoire vagabonde. Tome 3...*, ouv. cité, pp. 61-82.
75. Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale »..., art. cité, p. 161.
76. Marc ABÉLÈS, *Jours tranquilles en 89...*, ouv. cité, p. 29.
77. Pierre BOURDIEU, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Éditions du Seuil, 1996, p. 161.
78. Arch. dép. Loire, O 871. Cet épisode est rapporté par Antoine Beneyton lui-même, dans une lettre au préfet de la Loire datée du 27 septembre 1852.

79. *Ibidem*, lettre du préfet de la Loire à des propriétaires de Boisset, 27 juin 1849. Lettre de Claude-Siméon Lebon, desservant de Saint-Priest, au préfet de la Loire, 1^{er} juillet 1849. La pétition évoquée dans quelques documents n'a pas été conservée : il est donc impossible d'estimer l'ampleur du mouvement.
80. *Ibidem*, lettre du préfet de la Loire au maire de Boisset-Saint-Priest, 24 août 1850.
81. Élisabeth CLAVERIE et Pierre LAMAISON, *L'impossible mariage...*, ouv. cité, p. 249.
82. Arch. dép. Loire, O 871. Seul Claude-Siméon Lebon, desservant de Saint-Priest, risque une telle référence — « maintenant que le parti de l'ordre a triomphé et que plus que jamais nous avons l'espoir de vous conserver à la tête de l'administration du département [...] » — auprès du préfet le 1^{er} juillet 1849.
83. Marc ABÉLÈS, *Jours tranquilles en 89...*, ouv. cité, pp. 13-14 et p. 58.
84. Arch. dép. Loire, O 871, lettre de sœur Marie des Anges, supérieure des religieuses de l'ordre de la Croix (Saint-Priest), au préfet de la Loire, s.d. (Second Empire). L'objet de cette correspondance n'est pas directement en rapport avec le conflit municipal.
85. Isabel BOUSSARD, « Le comportement des ruraux lors des élections municipales de mars 1983 », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 35, octobre-décembre 1988, p. 653.
86. Christine GUIONNET, *L'apprentissage...*, ouv. cité, p. 239
87. Arch. dép. Loire, 3 M 173, procès-verbaux des élections des membres du conseil municipal de Boisset-Saint-Priest, 23 juillet 1865.
88. Élisabeth CLAVERIE et Pierre LAMAISON, *L'impossible mariage...*, ouv. cité, p. 249.
89. Arch. dép. Loire, 2 M 81, dossier « Maire et adjoint de Boisset-Saint-Priest », mars-avril 1854.
90. Arch. comm. Boisset-Saint-Priest (Archives communales de Boisset-Saint-Priest), non coté, registre des délibérations du conseil municipal de Boisset-Saint-Priest, 1846-1862.
91. Arch. dép. Loire, 3 M 84.
92. Arch. dép. Loire, O 24, comptes de gestion des receveurs municipaux, commune de Boisset-Saint-Priest, 1815-1940.
93. Arch. comm. Boisset-Saint-Priest, non coté, registre des délibérations du conseil municipal de Boisset-Saint-Priest, délibérations des 11 février 1865 et 19 novembre 1871.
94. Arch. dép. Loire, 1 M 356, lettre des douze conseillers municipaux de Boisset-Saint-Priest au sous-préfet de Montbrison, 11 juin 1858.
95. Pierre BOURDIEU, *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Éditions du Seuil, 2002, 268 p.
96. Théodore ZELDIN, *Histoire des passions françaises. Tome 1...*, ouv. cité, p. 165 ; Élisabeth CLAVERIE et Pierre LAMAISON, *L'impossible mariage...*, ouv. cité, p. 84.
97. Marc ABÉLÈS, *Jours tranquilles en 89...*, ouv. cité, p. 36.
98. Jean-Pierre GAUDIN, « Pouvoirs locaux et territoires. Une approche des espaces politiques », dans *L'État en perspective. — Études rurales*, n° 101-102, janvier-juin 1986, p. 29.
99. Dans la langue vernaculaire, le terme *ayasse* désigne une pie et celui de *grole* un corbeau. Ce sont les surnoms respectifs des habitants de Saint-Priest et de Boisset, dont l'apparition n'a pu être datée avec précision.
100. Arch. dép. Loire, 3 E 21/4 à 3 E 21/10, registres des mariages de la commune de Boisset-Saint-Priest, 1807-1898. Cette observation est construite à partir des lieux de résidence déclarés dans l'acte de mariage ; à défaut, une recherche dans les listes nominatives de recensement a été réalisée. Le taux d'incertitude est de 2,7 % puisque pour quatorze unions, l'un des conjoints n'a pu être identifié. Par ailleurs, biais majeur, les unions impliquant un habitant de Boisset-Saint-Priest célébrées hors de la commune

— donc nécessairement avec un conjoint extérieur à la commune — ne sont pas prises en compte. D'où une relative sous-évaluation de l'effectif réel de ce type de mariage et, inversement, une surévaluation de la proportion des autres catégories.

101. Alain CORBIN, *Le monde retrouvé...*, ouv. cité, p. 17.
102. Pierre BOURDIEU, *Le bal des célibataires...*, ouv. cité, p. 29.
103. Eugen WEBER, *La fin des terroirs...*, ouv. cité, pp. 251-253.
104. Arch. dép. Loire, 3 M 377, lettre de onze conseillers municipaux et/ou propriétaires de la section de Boisset au sous-préfet de Montbrison, 26 novembre 1874.
105. Marc ABÉLÈS, *Jours tranquilles en 89...*, ouv. cité, p. 28.
106. À titre d'illustration, les transmissions d'oncle à neveu ou de beau-père à gendre sont très fréquentes. Ceci crée d'ailleurs une concurrence entre cousins dont la rotation au sein du conseil devient effective sous la Troisième République.
107. Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale »..., art. cité, p. 154.
108. Arch. dép. Loire 3 P 142 et 3 P 143, matrices des propriétés foncières de Boisset-Saint-Priest, 1825-1914, 2 volumes.
109. Eugen WEBER, *La fin des terroirs...*, ouv. cité, particulièrement pp. 351-402.
110. Maurice AGULHON, Louis GIRARD, Jean-Louis ROBERT et William SERMAN [dir.], *Les maires en France du Consulat à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 29.
111. Arch. dép. Loire, 3 M 371, procès-verbal d'élection d'un maire et d'un adjoint dans la commune de Boisset-Saint-Priest, 21 mai 1871.
112. Jocelyne GEORGE, *Histoire des maires...*, ouv. cité, p. 230.
113. Marc ABÉLÈS, *Jours tranquilles en 89...*, ouv. cité, pp. 117-118.
114. Jean-Luc MAYAUD, « Spécialisation pastorale et hiérarchies villageoises en pays de démocratie rurale », dans Annie ANTOINE [dir.], *Campagnes de l'Ouest : stratigraphie et relations sociales dans l'histoire. Colloque de Rennes, 24-26 mars 1999*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000, p. 439.
115. Procès verbal d'élection d'un maire et d'un adjoint pour la commune de Boisset-Saint-Priest, 8 octobre 1876. Arch. dép. Loire, 3 M 382.
116. Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée. Nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Besançon, 1992, 2 volumes, p. 578.
117. Claude-Isabelle BRELOT, « Châteaux, communautés de village et paysans dans une province française au 19^e siècle », dans Alain FAURE, Alain PLESSIS et Jean-Claude FARCY [dir.], *La terre et la cité...*, ouv. cité, pp. 53-65.
118. Arch. comm. Boisset-Saint-Priest, non coté, registre des délibérations du conseil municipal, 1863-1897, délibération du conseil municipal de la commune de Boisset-Saint-Priest, 13 décembre 1877.
119. Ibidem.
120. Philippe BOUTRY, « Le clocher »..., art. cité.
121. Pour un autre exemple, consulter : Mélanie ATRUX, *La politisation des campagnes lyonnaises au 19^e siècle : l'exemple de Collonges-au-Mont-d'Or, 1830-1853*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Luc Mayaud, Université Lyon 2, 2002, 2 volumes, 401 f° et 183 f°.
122. La formule est du sous-préfet de Montbrison, citée dans : Jean VERCHERAND, *Un siècle de syndicalisme agricole...*, ouv. cité, p. 32. Arch. dép. Loire, 7 M 45, liste des membres de la société d'agriculture de Montbrison, s.d.
123. Arch. dép. Loire, 3 M 399, dossier élections municipales de 1881, commune de Boisset-Saint-Priest.

124. Arch. dép. Loire, 3 M 397, liste des maires et adjoints du canton de Saint-Jean-Soleymieux, 1881.
125. Arch. dép. Loire, 3 M 423, tableau des membres du conseil municipal de Boisset-Saint-Priest, mai 1888.
126. Arch. comm. Boisset-Saint-Priest, non coté, registre des délibérations du conseil municipal de Boisset-Saint-Priest, 1863-1897.
127. *Idem*, particulièrement 17 juillet 1881.
128. *Idem* : 4 août 1881, 4 septembre 1881, 12 et 15 février 1882, 11 mai 1882 et 20 août 1882.
129. Arch. dép. Loire, 7 M 208, syndicats antiphyllloxériques de Boisset-Saint-Priest, 1880-1903.
130. Arch. dép. Loire, 3 M 407, élections municipales partielles, Boisset-Saint-Priest, juin-novembre 1883.
131. Arch. dép. Loire, 3 M 410, lettre du sous-préfet de Montbrison au préfet de la Loire, 20 mai 1884.
132. Claude-Isabelle BRELOT, *La noblesse réinventée...*, ouv. cité, p. 573.
133. Arch. dép. Loire, 1 M 356. Après identification des signatures à partir des actes d'état-civil, il apparaît que tous les signataires sont des habitants de la paroisse de Boisset.
134. Arch. dép. Loire, 3 M 423, élections municipales de Boisset-Saint-Priest, mai 1888.
135. Arch. dép. Loire, 1 M 356, dossier « Modifications des territoires ou des dénominations des communes, Boisset-Saint-Priest (division en deux communes distinctes, 1858-1892) ».
136. *Ibidem*, extrait du procès-verbal des délibérations du conseil général de la Loire, 26 août 1892.
137. Arch. dép. Loire, 3 M 434, élections municipales de Boisset-Saint-Priest, mai 1892.
138. Marc ABÉLÈS, « Le degré zéro de la politique... », art. cité, p. 255.
139. Arch. dép. Loire, 3 M 283. Par exemple, sur toute la période considérée, les sections de Saint-Priest et de Boisset plébiscitent les mêmes individus lors des élections des conseillers d'arrondissement et généraux, y compris au cœur du conflit en 1882.
140. Jean-Luc MAYAUD, « Pour une communalisation de l'histoire rurale »..., art. cité, p. 167.
141. Jacques REVEL [dir.], *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Hautes études/Gallimard/Éditions du Seuil, 1996, 243 p.
142. Quelques démarches auprès des descendants actuels de la famille d'Élisée Nicolas ont confirmé l'existence d'une liasse documentaire traitant de cette question, laquelle n'a pu être consultée. De même, les archives des fabriques de Boisset et de Saint-Priest ont été conservées par un particulier.
-

RÉSUMÉS

Entre 1830 et 1892, la commune de Boisset-Saint-Priest fait régulièrement l'objet de demandes de séparation en deux communes distinctes. Ce conflit local constitue un prisme d'observation

privilegié du processus de politisation des campagnes, bien que nécessairement déformant. L'adoption d'une démarche micro-historique sur un espace volontairement restreint permet de porter un regard nouveau sur la dynamique d'introduction de la politique au village. Si elle procède certes d'une acculturation aux pratiques exigées par la société englobante, les voies qu'elle emprunte ne sont pas uniquement le fruit de vecteurs extérieurs à la communauté villageoise. Cette dernière est transcendée par des logiques et des dissensions qui lui sont propres et dont le caractère politique, au sens premier du terme, ne peut leur être systématiquement refusé. De surcroît, les indices de la naissance d'une conscience politique s'articulent aussi autour de phénomènes sociaux dont la portée n'est pas directement relative aux élections municipales ou à la gestion de la commune. La présente étude est donc construite comme un essai d'histoire totale dont les prétentions n'excèdent pas le cas d'espèce ou la valeur d'exemple.

Conflicts and Politicization: Boisset-Saint-Priest (Loire), 1830-1892

Between 1830 and 1892, the commune of Boisset-Saint-Priest had to face repeated requests from some of its inhabitants for its separation in two distinct communes. This local dispute constitutes a privileged (although deforming) point of view on the politicisation process of a rural district. The choice of a micro historical approach, based on a deliberately restricted area, enables to reconsider the question of the dynamics of the introduction of politics. Even if they partly proceed from an acculturation to the practices required by the global society, politics in the village have their own logics, appearing in conflicts that cannot be systematically rejected as non-political. Moreover, signs of the development of a true political conscience can be set to light in the study of social phenomena exceeding the sole subject of elections or local administration. Thus, the present study is built as an attempt of total history on the modest ground of a local example.

INDEX

Index chronologique : XIXe siècle